1991 1992

ANNUAL REPORT

Solicitor General

RAPPORT ANNUEL

Solliciteur général

New Nouveau
Brunswick

93-02543/

1991-1992 Annual Report

Published by:
Department of the Solicitor General
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

November 1992

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-926-7

ISSN 0847-5687

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1991-1992

Publié par :
Ministère du Solliciteur général
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Novembre 1992

Services de design :
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition :
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-926-7

ISSN 0847-5687

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

1991
1992

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL

Solicitor General

Solliciteur général

New Nouveau
Brunswick

To the Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour the Annual Report of the Department of the Solicitor General for the fiscal year 1 April, 1991 to 31 March, 1992.

Respectfully submitted,

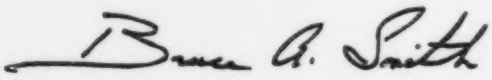

Bruce A. Smith
Solicitor General

To the Honourable Bruce A. Smith
Solicitor General
Legislative Assembly
Fredericton, N. B.

Dear Mr. Minister:

On behalf of the staff of the department, I am pleased to present to you the Annual Report describing the operation of the Department of the Solicitor General throughout the 1991-92 fiscal year.

Respectfully submitted,

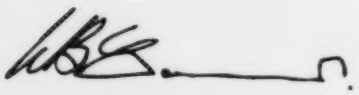

William B. Connor
Deputy Solicitor General

L'honorable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel du ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1er avril 1991 au 31 mars 1992.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le solliciteur général,

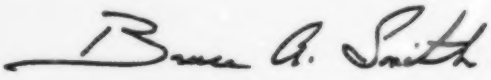

Bruce A. Smith

Monsieur Bruce A. Smith
Solliciteur général
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom du personnel du ministère, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général qui décrit les activités entreprises par ce ministère au cours de l'exercice 1991-1992.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le solliciteur général adjoint,

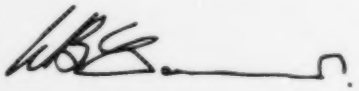

William B. Connor

Table of Contents

Introduction 7

Policy, Planning and Evaluation 13

Administration 20
- General 21
- Human Resource Services 21
- Financial Services 23
- Systems and Services 24

Correctional Services Division 27
- General 28
- Central Office 29
- Adult Institutional Services 32
- Community Services 34
- Victim Services 36
- Young Offender Services 38

Policing Services Division 42
- General 43
- Policing Services Administration 45
- Municipal Policing Branch 47
- Inspections 49
- Gun Control 50
- Commercial Vehicle Enforcement 50

Sheriff/Coroner Division 52
- General 53
- Office of the Chief Sheriff/Coroner 53
- Sheriff Services 54
- Coroner Services 56

Appendices 59
- Appendix 1: Boards and Commissions 60
- Appendix 2: Financial Overview 62

Table des matières

Introduction 7

Politique, planification et évaluation 13

Administration 20
- Généralités 21
- Services des ressources humaines 21
- Services financiers 23
- Systèmes et services 24

Division des services correctionnels 27
- Généralités 28
- Bureau central 29
- Service des établissements pour adultes 32
- Services communautaires 34
- Services aux victimes 36
- Services aux jeunes contrevenants 38

Division des services de police 42
- Généralités 43
- Administration des services de police 45
- Direction des services de police municipaux 47
- Inspections 49
- Réglementation des armes à feu 50
- Application des lois sur les véhicules utilitaires . . 50

Division des shérifs-coroners 52
- Généralités 53
- Bureau du shérif-coroner en chef 53
- Services des shérifs 54
- Services des coroners 56

Annexes 59
- Conseils et commissions 61
- Aperçu de la situation financière 62

Department of the Solicitor General
Ministère du Solliciteur général
1991-1992

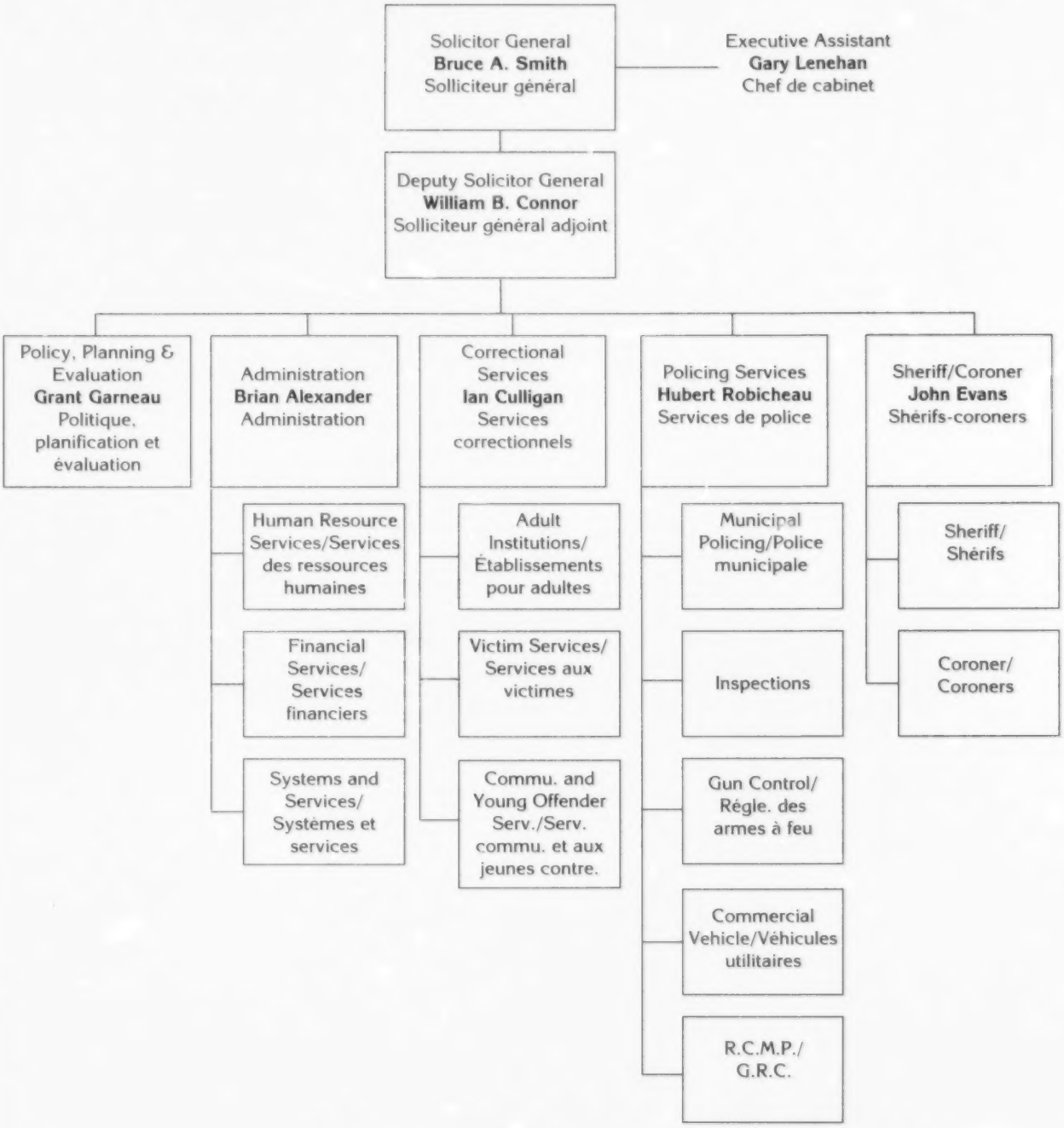

Introduction

The Office of the Solicitor General was created in compliance with the direction contained in the Agenda for Change to ensure a new dedication to fairness within the Administration of Justice in New Brunswick.

The Solicitor General was appointed in October, 1987. Subsequent Orders-in-Council designated the Solicitor General a member of the Executive Council and transferred responsibility from the Minister of Justice to the Solicitor General for the Compensation for *Victims of Crime Act*, the *Coroners Act*, the *Corrections Act*, the *Custody and Detention of Young Persons Act*, the *Intoxicated Persons Detention Act*, the New Brunswick *Highway Patrol Act*, the *Parole Act*, the *Police Act* (Parts I and IV), the *Private Investigators and Security Services Act*, the *Salvage Dealers Licensing Act*, the *Sheriffs Act*, the *Training School Act* and the *Victim Services Act*.

During the 1988 spring session of the Legislature, amendments were made to the Executive Council Act to perfect the appointment of the Solicitor General and to create a Department of the Solicitor General.

This Annual Report reflects the structures, programs and initiatives undertaken by the Department of the Solicitor General during the 1991-92 fiscal year.

Objective

The overall objective of the Department of the Solicitor General is to ensure the Administration of Justice through the enforcement of criminal law, the delivery of correctional services, the delivery of services to victims of crime, and the delivery of sheriff/coroner services in the province.

To achieve its objective, the Department is organized into two support components and three operational divisions:

- Policy, Planning and Evaluation
- Administration
- Correctional Services Division
- Policing Services Division
- Sheriff/Coroner Division

Strategic Direction

In October, 1988, as part of the overall government economic strategic planning initiative, the Department of the Solicitor General developed

Introduction

Le bureau du Solliciteur général a été créé dans le cadre du programme «Vers un changement» dans un effort pour garantir une administration encore plus impartiale de la justice au NouveauBrunswick.

Le Solliciteur général a été nommé en octobre 1987. Des décrets en conseil adoptés ultérieurement l'ont désigné membre du Conseil exécutif. Par ailleurs, les lois suivantes, qui étaient du ressort du ministre de la Justice, sont passées sous sa responsabilité. Il s'agit de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, la *Loi sur les coroners*, la *Loi sur les services correctionnels*, la *Loi sur la garde et la détention des adolescents*, la *Loi sur la détention des personnes en état d'ivresse*, la *Loi sur la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur la police* (parties I et IV), la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, la *Loi sur les licences de brocanteurs*, la *Loi sur les shérifs*, la *Loi sur le Centre de formation* et la *Loi sur les services aux victimes*.

Durant la session du printemps de 1988 de l'Assemblée législative, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Conseil exécutif* afin de créer un ministère du Solliciteur général et de confirmer le Solliciteur général dans ses fonctions.

Le présent rapport annuel rend compte des structures, des programmes et des projets entrepris par le ministère au cours de l'exercice 1991-1992.

Objectif

L'objectif global du ministère consiste à assurer l'administration de la justice provinciale au moyen de l'application du droit criminel, de la prestation de services correctionnels, de services aux victimes d'actes criminels et de services des shérifs-coroners dans la province.

Pour atteindre cet objectif, le ministère est doté de deux composantes de soutien et de trois divisions opérationnelles :

- Politique, planification et évaluation
- Administration
- Division des services correctionnels
- Division des services de police
- Division des shérifs-coroners

Direction stratégique

En octobre 1988, le ministère a élaboré un plan de travail stratégique de dix ans dans le cadre du projet global de planification stratégique du gouvernement en

a 10 year strategic framework. The following outlines the objectives set and accomplishments to date:

- **Establishment and Maintenance of an Independent Department of the Solicitor General**

  To be totally independent of all support and operational functions provided by the Department of Justice.

  Accomplishments:

  The Department of the Solicitor General has established its own administrative and operational support infrastructure and now operates as a fully autonomous government department.

- **Contribution to the Government's Overall Objective of Fiscal Responsibility**

  To manage the budget attempting to eliminate over-expenditures while maintaining essential services.

  Accomplishments:

  During 1991-92, financial pressures resulted in government establishing in-year expenditure reduction targets for each Department. This Department delivered its services within the revised allotment.

- **Enhancement of the Quality of Service within the Economic Constraints of Government**

  To ensure all programs and services currently offered by the department are available throughout the province and that the province implements basic services in keeping with changes to the Criminal Code and other legislation in order to fulfill its legislative mandate.

  Accomplishments:

  During the year the Department has been able to maintain its current level of service throughout the province. Funding for Victim Services programs was established with revenues generated from the Fine Surcharge programs being placed in the special Victim Services account.

- **Implementation of the Government's Official Languages Policy**

  To ensure services to the public are available in both official languages.

matière économique. Les objectifs établis et les réalisations jusqu'à présent sont les suivants :

- **Création et maintien d'un ministère du Solliciteur général indépendant**, totalement séparé de toutes les fonctions de soutien et des opérations assurées par le ministère de la Justice.

  Réalisations :

  Le ministère du Solliciteur général s'est doté d'une infrastructure pour les fonctions de soutien à l'administration et aux opérations; il est donc devenu un organisme gouvernemental totalement autonome.

- **Contribution à l'objectif global du gouvernement en matière de responsabilité fiscale.** Il s'agit, en l'occurrence, de gérer le budget du ministère en essayant d'éliminer le dépassement de crédit tout en maintenant les services indispensables.

  Réalisations :

  En 1991-1992, des pressions financières ont entraîné l'établissement par le gouvernement d'objectifs de compression des dépenses pour l'année en cours dans tous les ministères. Le ministère du Solliciteur général a réussi à offrir ses services tout en respectant le budget modifié.

- **Amélioration de la qualité des services dans le cadre des contraintes économiques du gouvernement.** Dans cette optique, et afin de remplir son mandat, le ministère mettra en oeuvre les services de base, compte tenu des modifications apportées au Code criminel et aux autres lois et rendra disponibles dans l'ensemble de la province tous ses programmes et services.

  Réalisations :

  Le ministère a réussi à maintenir pendant l'année le niveau de ses services dans toute la province. Il a établi le financement des programmes de services aux victimes au moyen du dépôt au compte des services aux victimes des revenus produits par les programmes de suramende compensatoire.

- **Mise en oeuvre de la politique gouvernementale sur les langues officielles.** Le ministère fera en sorte que les services destinés au public soient disponibles dans les deux langues officielles.

Accomplishments:

Based on the identification of linguistic requirements for the implementation of the Official Language Policy, the Department continues to meet its target through training and recruitment.

- **Increased Automation of Management Information Systems**

  To meet management information requirements in a timely, efficient manner to increase productivity at an operational level.

  Accomplishments:

  An Executive Information System containing summaries of financial, human resource and operational volume information was developed. A preliminary evaluation of an integrated criminal justice system was undertaken. Also, the Police Operational Reporting System was reviewed and a number of recommendations made.

- **Establishment of a Long-range Capital Construction Program**

  To replace antiquated correctional facilities throughout the province.

  Accomplishments:

  During the year, work continued on the major review and update of the masterplan for the delivery of all Custodial services in the province. Terms of reference for this project were reaffirmed taking into account the financial climate of the province.

- **Examination of Privatization of Services within the Department**

  To determine costs and benefits to the department in the area of privatization.

  Accomplishments:

  As part of the budget process, one aspect of the Sheriff/Coroner's Division was identified as a potential candidate for privatization.

- **Assurance that all Operational Policies and Procedures comply with the Charter of Rights and Freedoms**

  To establish a process to review all present and proposed operational policies and procedures to ensure Charter compliance.

Réalisations :

En se fondant sur la détermination des besoins linguistiques pour l'application de la politique en matière de langues officielles, le ministère poursuit la réalisation de son objectif au moyen de la formation et du recrutement.

- **Développement accru de systèmes intégrés de gestion automatisée**. Satisfaire aux exigences en matière de gestion informatisée de manière opportune et efficace afin d'augmenter la productivité sur le plan opérationnel.

  Réalisations :

  On a élaboré un système d'information des cadres qui fournit des résumés des données sur la situation financière, les ressources humaines et le volume des opérations. Le ministère a entrepris une évaluation préliminaire du système intégré de la justice criminelle. Il a en outre étudié le système de rapport des activités de la police et fait un certain nombre de recommandations.

- **Mise en place d'un programme d'immobilisations à long terme** en vue de remplacer les établissements correctionnels vétustes dans toute la province.

  Réalisations :

  L'importante étude et mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde dans la province s'est poursuivie pendant l'année. On a confirmé le mandat du projet en prenant en considération la situation financière de la province.

- **Examen de la privatisation des services au sein du ministère** en vue de déterminer les coûts et avantages pour le ministère.

  Réalisations :

  Dans le cadre de la préparation du budget, on a cerné un aspect du travail de la Division des shérifs-coroners qu'il serait possible de transférer au secteur privé.

- **Conformité à la Charte des droits et libertés de toutes les règles et modalités opérationnelles**. Il s'agit d'établir un processus de révision systématique des règles et modalités opérationnelles existantes et proposées afin d'en assurer la conformité à la *Charte*.

Accomplishments:

A comprehensive review of Correctional Law policies and procedures was completed in 1990-91. This review ensured all policies and procedures in force within the Correctional Services Division complied with constitutional guarantees contained in the Charter of Rights and Freedoms. During the current year, it was updated to reflect changes resulting from Supreme Court of Canada cases.

- **Contribution to the Economic Well-being of the Province**

  To promote economic stimulation in the province. To increase marketable trade skills of "clients of the system".

Accomplishments:

The Correctional Services Division continued to be an active participant in the government's Youth Strategy. Specifically, literacy and upgrading programs targeted for youth age 15-24 have continued as part of the strategy in provincial correctional institutions. Liaison with Access Centres has ensured that offenders receive services in the community.

Réalisations :

Une importante révision des règles et modalités en matière de droit correctionnel a été terminée en 1990-1991. Le travail servait à assurer que toutes les politiques et procédures en vigueur à la Division des services correctionnels sont conformes aux garanties constitutionnelles enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Durant l'année visée par le rapport, on a mis à jour le travail effectué afin qu'il reflète les changements entraînés par des causes entendues devant la Cour suprême du Canada.

- **Contribution au bien-être économique de la province**. Le ministère contribuera à l'essor économique de la province et cherchera à accroître les compétences professionnelles monnayables des «clients du système».

Réalisations :

La Division des services correctionnels a continué à participer activement au programme gouvernemental StratégieJeunesse, et tout particulièrement aux programmes d'alphabétisation et de perfectionnement destinés aux jeunes de 15 à 24 ans. En restant en liaison avec les centres Accès, elle s'est assurée que les contrevenants bénéficient de services dans la collectivité.

Percentage Allocation of Departmental Expenditures
(66.0 millions dollars)
Répartition des dépenses du ministère, exprimés en pourcentage
(66.0 millions de dollars)

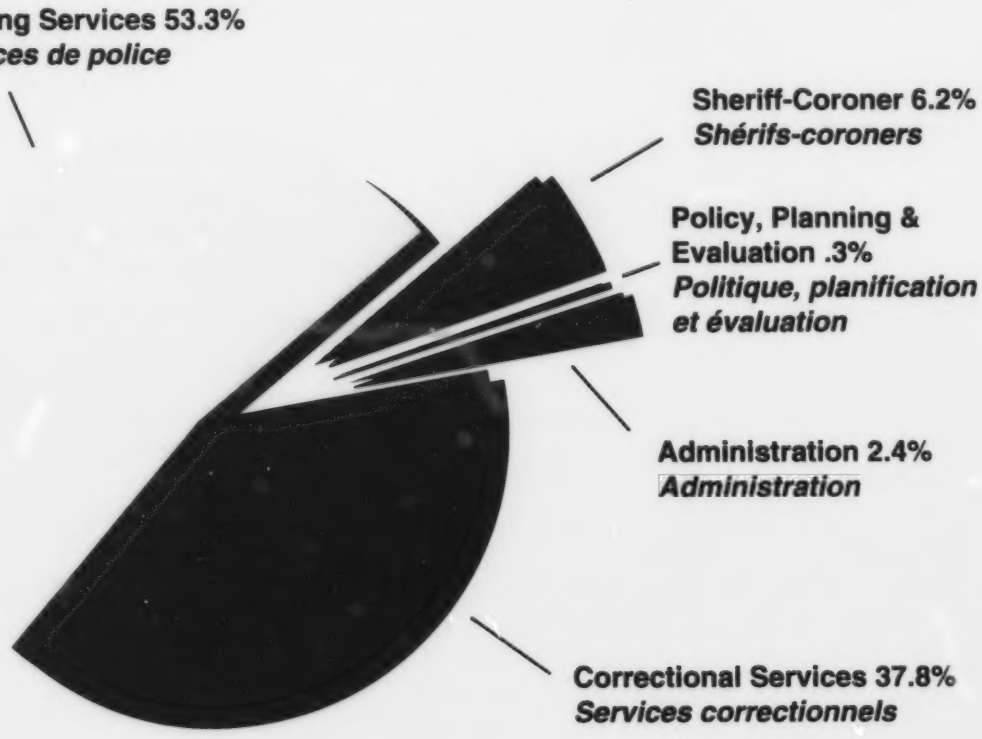

Percentage Allocation of Human Resources (771.5 Staff Years)
Répartition des ressources humaines, exprimée en pourcentage

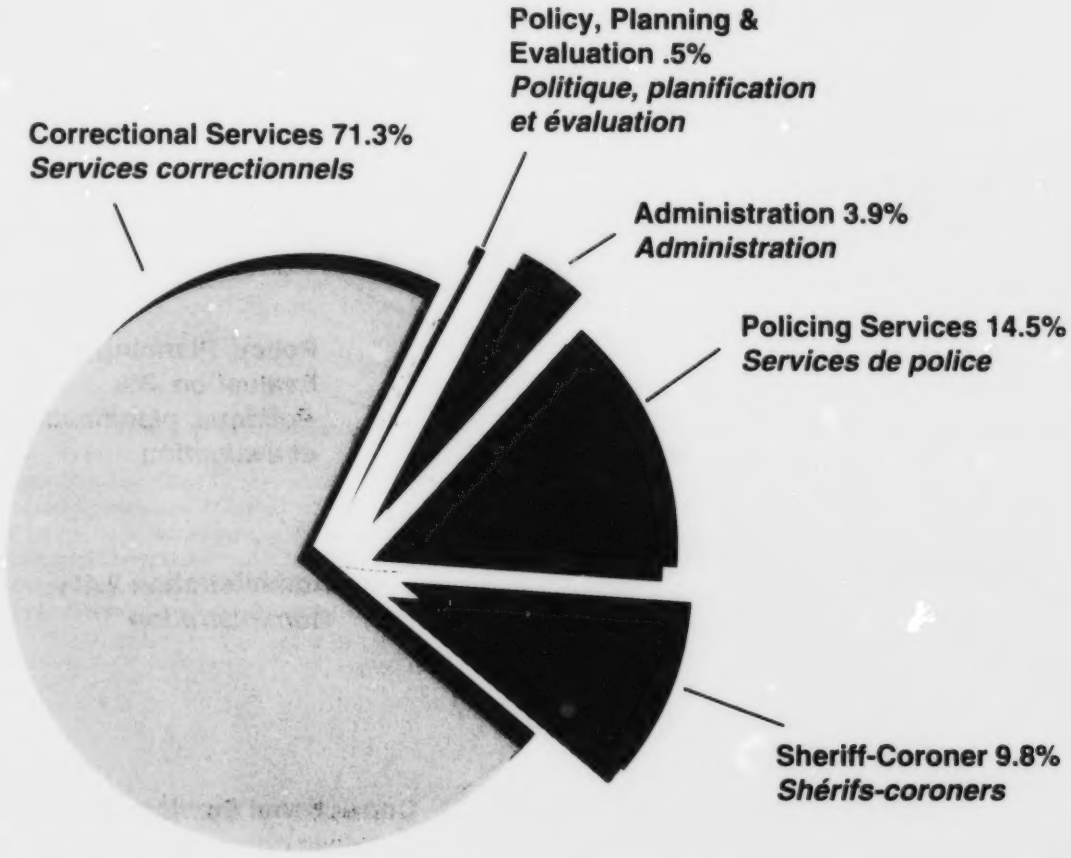

Policy, Planning and Evaluation

Overview

This support component is headed by the Assistant Deputy Minister.

The mandate of Policy, Planning and Evaluation is to provide information, policy analysis and advice to the Deputy Solicitor General and Senior Management of the Department in order to promote effective, efficient planning, organization, and delivery of programs and services.

The following services and programs are the specific responsibility of Policy, Planning and Evaluation:

- Strategic and Operational Planning
- Policy Analysis and Program Development
- Program Evaluation
- Statistical Analysis
- Federal/Provincial Relations
- Communications

Strategic and Operational Planning

In order to implement the overall government policy of fiscal restraint and accountability, Policy, Planning and Evaluation assisted operational divisions in identifying essential program priorities for the fiscal year. Support was given to operational divisions in preparing submissions to the budget process.

Work continued on a *Policing Study* funded by the Municipal Police Assistance Fund, the New Brunswick Department of the Solicitor General and the Department of the Solicitor General Canada. The objective of the study is to examine present policing arrangements and policies in the Province of New Brunswick with a view to formulating a rational basis for the modification of the existing arrangements, if necessary, and to address the policing requirements in the province into the next century. The major focus of the examination is on the relationship between provincial policing services, governing authorities and municipal police forces and the feasibility of consolidation of effort. Background studies to date are: *The Miramichi Regional Police Study* was completed in January of 1991, the *Public Attitude Survey: Crime, Safety and Policing Services in New Brunswick* in December of 1991, the *Policing Services in New Brunswick: Indicators Based on 1990 Actual Expenditures* (2 spreadsheets) in

Politique, planification et évaluation

Vue d'ensemble

Cette composante de soutien relève du sous-ministre adjoint.

Elle a pour but de fournir des renseignements, des analyses de politiques et des conseils au Solliciteur général adjoint et à la haute direction du ministère afin de favoriser la planification, l'organisation et la prestation efficaces des programmes et services.

La composante Politique, planification et évaluation s'occupe en particulier des services et programmes suivants :

- Planification stratégique et opérationnelle
- Analyse des politiques et conception des programmes
- Évaluation des programmes
- Analyse statistique
- Relations fédérales-provinciales
- Communications

Planification stratégique et opérationnelle

Afin de mettre en oeuvre la politique gouvernementale globale de restrictions budgétaires et de responsabilité, la composante a aidé les divisions opérationnelles à cerner les priorités dans les programmes de l'année financière et à préparer les documents requis pour le budget.

Au cours de l'année, on a poursuivi les travaux à l'égard de l'*Étude sur les services de police* financée par le Fonds d'aide aux services de police municipaux, le ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick et le ministère du Solliciteur général du Canada. L'objectif de l'étude consistait à examiner la politique et les modèles de prestation actuels de services de police au NouveauBrunswick en vue de jeter des bases solides pour la modification des modèles actuels, au besoin, et de déterminer les besoins de la province en matière de politique pour l'entrée dans un nouveau siècle. L'étude porte surtout sur l'examen des relations entre les services de la police provinciale, les autorités gouvernementales et les corps de la police municipale ainsi que sur la faisabilité d'une concertation des efforts. Jusqu'à présent diverses études ont déjà été effectuées, notamment : *Étude relative aux services de police régionale de la Miramichi*, terminée en janvier 1991; *Public Attitude Survey : Crime, Safety and Policing Services in New Brunswick*, décembre 1991; *Les services de police au NouveauBrunswick : Indicateurs*

February of 1992. The following four public documents were completed in draft form during the 1991-92 fiscal year:

(1) *Policing Study: R.C.M.P. Component;*
(2) *Policing Study: Municipal Policing Component;*
(3) *Policing Study: Quantitative Needs Analysis;* and
(4) *Legal Status of Police.*

The Senior Consultant, Professor Alan Grant from Osgood Hall Law School, is expected to present a Final Report during the 1992-93 fiscal year with recommendations which will address the present and projected policing requirements in the province. It is anticipated that Policy, Planning & Evaluation component of the Department of the Solicitor General will assist Policing Services in the development and implementation of a strategy based on the recommendations of the *Police Study.*

As an important aspect of its ongoing review of the structure of policing services, Policy, Planning and Evaluation assisted in the development of amendments to the provincial *Police Act*, designed to reflect an appropriate division of authority between the Solicitor General and the New Brunswick Police Commission and to clarify the responsibilities of each. The amendments, contained in Bill 31, received royal assent on May 9, 1991.

Work continued on a major review and update of the masterplan for the delivery of all custodial services in the province taking into account the financial climate of the province. Particular emphasis has been placed upon facility requirements.

Policy, Planning and Evaluation also provided assistance to the Correctional Services Division in the development of an implementation strategy to operationalize the *Victim Services Act.* A guide for dissemination to the general public on the Victim Services Fund was produced.

Policy Analysis and Program Development

During the year several proposals for new initiatives and pilot programs were developed. Assistance was also given to operational divisions in the development of policies, protocols, program guidelines and training programs for new initiatives.

basés sur les dépenses réelles en 1990 (2 tableaux de ventilation), février 1992. Durant l'exercice financier de 1991-1992, on a terminé une ébauche des documents suivants :

(1) *Étude sur les services de police : GRC*
(2) *Étude sur les services de police : la police municipale*
(3) *Étude sur les services de police : analyse quantitative des besoins*
(4) *Statut juridique de la police*

L'expert-conseil principal, professeur Alan Grant de Osgood Hall Law School, est censé présenter le rapport définitif de l'étude au cours de l'année financière 1992-1993 qui contiendra des recommandations à l'égard des besoins actuels et prévus en matière de services de police dans la province. Il est prévu que la composante Politique, planification et évaluation du ministère du Solliciteur général secondera les Services de police dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie fondée sur les recommandations contenues dans le rapport de l'*Étude sur les services de police.*

Dans le cadre de ses importants efforts d'étude suivie de la structure des services de police, la composante Politique, planification et évaluation a contribué à la mise au point de modifications à la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick visant à refléter une répartition convenable des pouvoirs entre le Solliciteur général et la Commission de police du Nouveau-Brunswick et à mieux définir les responsabilités de chacun. Les modifications réunies dans le projet de loi 31 ont reçu la sanction royale le 9 mai 1991.

La composante a poursuivi les travaux pour la vaste étude et mise à jour du plan directeur sur la prestation de tous les services de garde dans la province, particulièrement à propos des installations requises.

La composante Politique, planification et évaluation a également secondé la Division des services correctionnels dans l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre aux fins d'organisation de l'application de la *Loi sur les services aux victimes.* Un guide sur le Fonds des services aux victimes a été produit aux fins de diffusion auprès du grand public.

Analyse des politiques et conception des programmes

Plusieurs nouveaux projets et programmes-pilotes ont été proposés au cours de l'année. Une aide a également été fournie aux divisions opérationnelles en matière de conception de politiques, de protocoles, de lignes directrices des programmes et de programmes de formation.

Staff members participated on the following Interdepartmental Committees: Aboriginal Affairs, Impaired Driving, AIDS, Family Violence, Forensic Psychiatric Services for Mentally Disordered Offenders, Family Law, Early Childhood Services, Gender Bias in the Criminal Justice System and the Tripartite Committee for mutual concerns of the Department of Health and Community Services, Justice, and the Department of the Solicitor General.

Extensive work continued in the area of family violence. This included: the active participation on the Interdepartmental Committee on Violence; the commencement of revisions to the Interdepartmental Child Abuse Guidelines; the development of a submission to the federal government to obtain funding for a Public Awareness Campaign with the Departments of Justice, Health and Community Services and the Women's Directorate; and the continuation of the Family Violence Statistical Project. Extensive revisions to the Child Abuse Guidelines have commenced. Due to substantial Criminal Code Amendments in responding to child sexual abuse, a Working Group chaired by staff from Policy, Planning and Evaluation, has been established to develop the criminal justice portion for the Interdepartmental Guidelines.

During 1991-92, an Interdepartmental Committee, chaired by the Department of Justice, with representatives from Health and Community Services, Education, RCMP, and the Department of the Solicitor General was established to develop interagency guidelines to better respond to cases of parental child abduction. Staff from the Policy and Planning section as well as Policing Services are actively involved in this initiative.

Work continued with the Mental Health Commission and the Department of Justice, in developing a proposal for forensic psychiatric services to respond to amendments to the *Criminal Code* relating to Mentally Disordered Offenders.

The *Correctional Law: Policies and Procedures Review* was completed in 1990-91. The review was intended to ensure that all policies and procedures in force within the Correctional Services Division comply with both the letter and the spirit of constitutional guarantees contained in

Les membres du personnel ont participé aux comités interministériels sur : les affaires autochtones, la conduite avec facultés affaiblies, le sida, la violence familiale, les services de psychiatrie médico-légale pour les contrevenants atteints de déficience mentale, le droit de la famille, les services à l'enfance et l'égalité des sexes dans le système de justice criminelle, ainsi qu'au comité tripartite portant sur les préoccupations communes aux ministères de la Santé et des Services communautaires, de la Justice et du Solliciteur général.

Les travaux sur la violence familiale se sont également poursuivis, notamment : la participation active au comité interministériel sur la violence; le commencement de l'apport de modifications aux lignes directrices interministérielles sur les enfants maltraités; l'élaboration d'une soumission à présenter au gouvernement fédéral afin d'obtenir un financement pour une campagne de sensibilisation, en collaboration avec le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services communautaires et la Direction générale de la condition féminine; et la poursuite du projet en matière de statistiques à l'égard de la violence familiale. On a déjà commencé à apporter d'importantes modifications aux lignes directrices sur les enfants maltraités. Compte tenu des modifications considérables apportées au *Code criminel* à l'égard de la façon de traiter les cas de sévices sexuels exercés sur les enfants, on a créé un groupe de travail présidé par des employés de Politique, planification et évaluation afin de mettre au point la portion sur la justice criminelle dans les lignes directrices interministérielles.

Au cours de la période 1991-1992, on a créé un comité interministériel pour établir des lignes directrices pour les organismes voulus afin qu'ils puissent mieux agir dans les cas d'enlèvement d'enfants par un des parents. Le comité est présidé par le ministère de la Justice et il comprend des représentants des ministères de la Santé et des Services communautaires, de l'Éducation et du Solliciteur général ainsi que de la GRC. Les personnels de la composante Politique et planification et des Services de police participent activement à cette initiative.

Les travaux se sont poursuivis en collaboration avec la Commission de la Santé mentale du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Justice en vue de préparer une proposition à l'intention des services de psychiatrie médico-légale pour qu'ils s'adaptent aux modifications du *Code criminel* en ce qui a trait aux contrevenants atteints de déficience mentale.

La *révision des règles et modalités du droit correctionnel* a été terminée en 1990-1991. Elle avait pour but de s'assurer de leur conformité, tant à l'esprit qu'à la lettre, aux garanties constitutionnelles enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les conclusions de la révision sont contenues dans deux volumes :

the *Charter of Rights and Freedoms*. The final results of the Review are contained in two volumes: *Fundamental Rights and Freedoms*, and *Fairness in the Institutional Setting*. During 1991-92, the Review was updated to reflect changes resulting from the Supreme Court's decisions. The Department continues to work on the changes to internal policies and the General Regulation to the *Corrections Act*.

Representatives of the Department also prepared a report, submitted to the Chairman of the Board of Management, concerning the exercise of political rights by members of the public service. The report examined the justification for public service neutrality and described the mechanisms adopted by other jurisdictions, both foreign and domestic, to reconcile individual political rights and the public interest in bureaucratic impartiality.

In January of 1992, the AIDS Departmental Committee was established to draft a policy and an educational strategy to complement the general government framework.

Program Evaluation

During the year, staff from Policy, Planning and Evaluation were involved in two formal program evaluation projects.

Extensive consultation was held with the Department of Advanced Education and Labour as well as with consultants hired to conduct the formal evaluation of the Youth Strategy. As the Department of the Solicitor General is a partner in this initiative, staff from both the Correctional Services Division and Policy, Planning and Evaluation participated in the consultations to ensure information on offenders participating in the initiative was included in the overall evaluation.

During 1991-92 terms of reference for the formal evaluation of Young Offender Open Custody Services were prepared in co-operation with the Department of Health and Community Services.

Statistical Analysis

One of the key functions of the Policy, Planning and Evaluation component is the development and maintenance of statistical data bases for the department, as well as collation, analysis and compilation of statistical reports. This unit is responsible for the provision of ongoing statistics for incorporation into the budget process. In

Fundamental Rights and Freedoms et *Fairness in the Institutional Setting*. En 1991-1992, on a mis à jour la révision pour refléter les modifications entraînées par les décisions de la Cour suprême. Le ministère poursuit les travaux sur les changements aux règles internes et au règlement général de la *Loi sur les services correctionnels*.

Des représentants du ministère ont également préparé un rapport sur l'exercice des droits politiques par les employés de la fonction publique. Dans le rapport, présenté au président du Conseil de gestion, on s'est penché sur le bien-fondé de la neutralité de la fonction publique et on a décrit les mécanismes adoptés par d'autres administrations, qu'elles soient étrangères ou canadiennes, afin de réconcilier les droits politiques des particuliers et l'intérêt du public en matière d'impartialité administrative.

En janvier 1992, on a créé le comité ministériel sur le SIDA et on l'a chargé d'élaborer une politique et une stratégie en matière d'éducation de manière à élargir le plan général du gouvernement.

Évaluation de programmes

Au cours de l'année, les membres du personnel de la composante Politique et évaluation ont participé à deux projets officiels d'évaluation de programmes.

Il y a eu de nombreuses consultations avec le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail ainsi qu'avec des consultants engagés pour effectuer une évaluation officielle de la Stratégie-Jeunesse. Étant donné que le ministère du Solliciteur général est un partenaire dans cette initiative, des membres du personnel de la Division des services correctionnels et de la composante Politique, planification et évaluation ont participé aux consultations afin de s'assurer que l'on tienne compte des contrevenants participant à l'initiative dans l'évaluation globale.

En 1991-1992, on a établi le cadre de référence de l'évaluation officielle des Services de garde en milieu ouvert pour les jeunes contrevenants en collaboration avec le ministère de Santé et des Services communautaires.

Analyse statistique

La conception et l'entretien des bases de données statistiques du ministère, de même que la cueillette, l'analyse et la compilation des rapports statistiques sont des fonctions clés de la composante Politique, planification et évaluation. Celle-ci a la responsabilité de fournir des statistiques continues destinées à la préparation du budget. De plus, la composante doit

addition requests for information from other government departments and the general public are respcnded to by this unit.

During the year, ongoing statistical reports were prepared on Commercial Vehicle Enforcement, Victim/Witness Services, Woman Abuse, Adult Offender and Young Offenders Correctional Programs.

Maintenance of the *Young Offender Statistical System* (YSS), a *Young Offenders Act Information System* (YOAIS) sub-system, continued. Extensive consultation was held with the Department of Supply and Services and Correctional Services Division to improve the software package designed to manipulate on-line operational information to produce accurate statistical information. The *1990-91 and 1991-92 Young Offender Services Annual Reports* were produced partially with statistical information retrieved from the *Young Offender Statistical System* (YSS).

In cooperation with the New Brunswick Association of Chiefs of Police, the RCMP, the Women's Directorate, and the Department of Justice, work commenced on the to development of an ongoing database to collect information on incidents of family violence (Woman Abuse, Child Abuse, and Elder Abuse) coming to the attention of the criminal justice system from the time an incident was reported to police until it was dealt with in the court process.

Maintenance of a statistical database for the Commercial Vehicle Enforcement Branch of the Department of the Solicitor General has continued. Policy, Planning & Evaluation has ongoing consultation with the operation to ensure the pertinence of the data collection.

Besides a number of pre-defined annual reports, Policy, Planning & Evaluation has the responsibility to answer frequent requests from the press and various agencies for statistical information.

Federal/Provincial Relations

This responsibility includes representation of the Department at the Federal/Provincial Senior Officials level, and liaison with federal government agencies responsible for criminal justice matters, in particular, Justice Canada, Solicitor General Canada, Canadian Centre for Justice Statistics,

répondre aux demandes de renseignements des autres ministères et du grand public.

Au cours de l'année, des rapports statistiques continus ont été préparés sur l'application des lois sur les véhicules utilitaires, les services aux victimes et aux témoins, ainsi que sur les programmes des Services correctionnels pour les contrevenants adultes et les jeunes contrevenants.

On a maintenu le système de statistiques sur les jeunes contrevenants qui est un sous-système du *système d'information relatif à la Loi sur les jeunes contrevenants*. De nombreuses consultations ont eu lieu avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services et la Division des services correctionnels en vue d'améliorer le logiciel conçu pour manipuler en direct des données sur les opérations de manière à produire des renseignements statistiques précis. Les rapports annuels des Services aux jeunes contrevenants pour les années 1990-1991 et 1991-1992 ont été préparés en partie avec des renseignements statistiques puisés du système de statistiques sur les jeunes contrevenants.

L'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, la GRC, la Direction générale de la condition féminine et le ministère de la Justice ont commencé en collaboration les travaux pour la création d'une base de données continue qui recueillerait des renseignements sur les incidents de violence familiale (femmes, enfants et personnes âgées victimes de mauvais traitements) qui sont portés à l'attention du système de justice criminelle depuis le moment où l'incident a été signalé à la police jusqu'au moment où il est soumis aux tribunaux.

On a continué la mise à jour d'une base de données statistiques pour la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires qui relève du ministère du Solliciteur général. La composante Politique, planification et évaluation et la direction poursuivent leurs consultations afin de garantir la pertinence des données recueillies.

En plus de préparer un certain nombre de rapports annuels donnés, la composante Politique, planification et évaluation s'occupe de répondre à des demandes fréquentes de renseignements statistiques de la part des médias et de divers organismes.

Relations fédérales-provinciales

Cette responsabilité consiste à représenter le ministère auprès des autorités supérieures des paliers fédéral et provincial et à assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux fédéraux responsables en matière de droit pénal, notamment Justice Canada, le Solliciteur général du Canada, le Centre canadien de la statistique

Health and Welfare Canada, and Indian and Northern Affairs.

Briefing documents were prepared for Federal/Provincial meetings of Ministers and Deputy Ministers responsible for Justice and Juvenile Justice.

Policy, Planning and Evaluation staff also participated in national meetings with the Canadian Centre for Justice Statistics, the Working Group on Aboriginal Justice Issues and the Federal/Provincial meeting on Police Policy Issues.

The field of aboriginal justice assumed great significance during this period. Representatives of the Department engaged in extensive consultation with officials from the Department of Indian Affairs and Northern Development and Solicitor General Canada in relation to the implementation of the recommendations of the Task Force on *Indian Policing Policy Review*. In addition, the Department also participated in a number of local and regional meetings with representatives of provincial aboriginal organizations, RCMP and the Department of Indian Affairs and Northern Development, intended to identify problems in the delivery of on-reserve policing services and to propose alternative policing strategies. Members of the Department attended a four-day regional conference, sponsored by the RCMP, on the topic of multi-cultural and aboriginal policing. The Department also contributed to the *National Inventory of Aboriginal Justice Programs, Projects and Research*, sponsored by the Department of Justice Canada.

Staff members continued to be actively involved in the field of policing and correctional law reform. The Department participated in intergovernmental consultations with the Department of the Solicitor General Canada on the contents of a Report entitled A *Vision of the Future of Policing in Canada - Police - Challenge 2000*. Throughout the year, the Department also examined the relationship of provincial policing authorities to specialized law enforcement bodies such as the military police and Ports Canada Police. Similar consultations were held with representatives of the New Brunswick Department of Justice and the Department of the Solicitor General Canada on new federal proposals for the reform of sentencing, corrections and conditional release.

The Department of the Solicitor General presented submissions to the Internal Liaison Committee, an

juridique, Santé et Bien-être social Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

Des documents de travail ont été préparés pour les rencontres fédérales-provinciales des ministres et sous-ministres responsables de la justice et de la justice pour les jeunes.

Le personnel de Politique, planification et évaluation a également participé à des réunions nationales avec des représentants du Centre canadien de la statistique juridique, du groupe de travail sur l'administration de la justice en milieu autochtone, ainsi qu'à la réunion fédérale-provinciale sur la politique des services de police.

Au cours de cette période, les questions autochtones en matière de justice ont pris une grande importance. Des représentants du ministère et des agents publics du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que du Solliciteur général du Canada se sont consultés longuement à l'égard de la mise en application des recommandations du groupe de travail contenues dans le *Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes*. En outre, le ministère ainsi que des représentants d'organisations provinciales regroupant des autochtones, de la GRC et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont participé à un certain nombre de réunions locales et régionales visant à cerner des difficultés dans la prestation des services de police dans les réserves et de proposer une nouvelle stratégie d'administration de la justice en milieu autochtone. Des membres du ministère ont participé à une conférence régionale de quatre jours parrainée par la GRC. La conférence portait sur la police autochtone et multiculturelle. Le ministère a également contribué à la préparation du *Répertoire national des programmes, projets et travaux de recherche sur la justice autochtone* parrainé par le ministère fédéral de la Justice.

Des membres du personnel ont poursuivi leur participation active dans le domaine policier et de la réforme du droit correctionnel. Le ministère et le Solliciteur général du Canada ont participé à des consultations intergouvernementales sur le contenu d'un rapport intitulé *Une vision de l'avenir de la police au Canada - Police - Défi 2000*. Au cours de l'année, le ministère s'est également penché sur les relations entre les responsables provinciaux en matière de police et des organismes d'application de la loi comme la police militaire et les services de police de Ports Canada. Des consultations similaires ont eu lieu entre des représentants du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick et du Solliciteur général du Canada. Elles ont porté sur les propositions fédérales à l'égard de la réforme de la détermination des peines, des services correctionnels et de la mise en liberté conditionnelle.

Le ministère du Solliciteur général a présenté des documents au comité de liaison interne qui est un corps

interdepartmental body established to support the New Brunswick Commission on Canadian Federalism. The submissions assessed the impact of various models of constitutional reform upon the Department's operational mandate.

In February, 1992, staff from the Policy, Planning and Evaluation section gave a presentation on work completed to date in this jurisdiction to the First National Workshop on Family Violence Statistical Requirements in Ottawa. Based on this presentation, New Brunswick was chosen as the pilot test site for the development of national statistics on Family Violence.

Communications

The major discharge of responsibilities in respect of communications was the preparation of speeches and press releases for the Solicitor General.

interministériel créé pour appuyer la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien. Dans les documents, on a évalué les répercussions de divers modèles de réformes constitutionnelles sur les activités du ministère.

En février 1992, le personnel de la composante Politique, planification et évaluation a présenté un exposé au Premier atelier national sur les exigences statistiques à l'égard de la violence familiale qui a eu lieu à Ottawa. L'exposé portait sur le travail accompli jusqu'alors dans la province. En se fondant sur cet exposé, les participants à l'atelier ont choisi la province du Nouveau-Brunswick pour un projet pilote visant à recueillir des données qui serviront à établir des statistiques nationales sur la violence familiale.

Communications

La préparation des discours et des communiqués pour le compte du Solliciteur général constituait la principale responsabilité dans le secteur des communications.

Administration
1991-1992

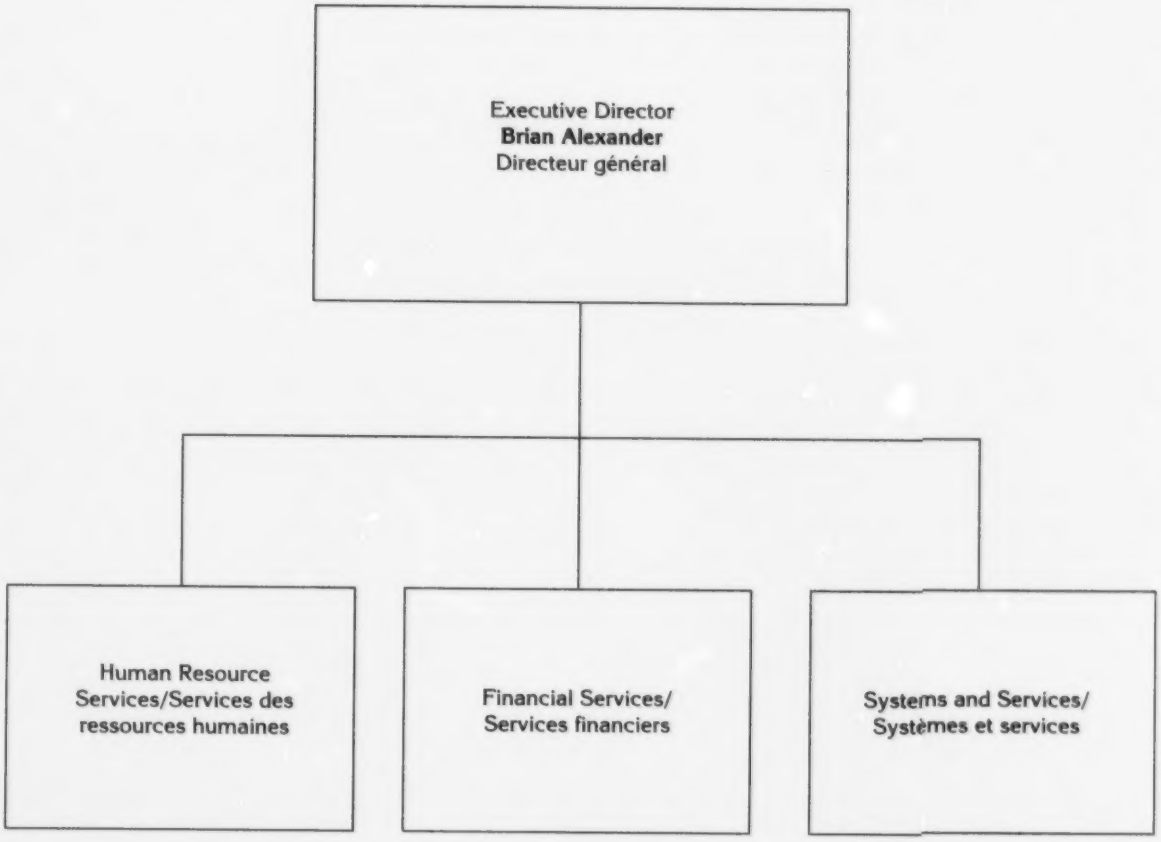

Administration

General

This support component is headed by the Executive Director of Administration with a Director of Human Resource Services, a Director of Financial Services, and a Manager of Systems and Services.

The primary function of Administration is to provide a broad range of support services to the Department through Human Resource Services, Financial Services and Systems and Services. A secondary function is to ensure Departmental operations, as they pertain to these areas, are being carried out in accordance with established Acts, Regulations, policies and procedures.

Human Resource Services

Overview

The mandate of Human Resource Services is to provide a comprehensive human resource development framework for organizational development, placement, and succession planning; to increase the capacity of the department to recruit, retain and motivate talented employees; and to create a climate that enables employees to develop and use their capabilities to the fullest extent in order to further both individual and organizational goals.

The following services are the specific responsibility of Human Resource Services:

- Personnel Administration
- Labour Relations
- Human Relations
- Program Administration

Personnel Administration

Activities in Personnel Administration include recruitment, classification, compensation and benefit administration. During the past year, Human Resource Services has been responsible for the development of an Employee Leave Tracking System, Grievance Procedures Guide, Employee Resource Guide and Orientation Package for new employees. Over 700 applications for employment were processed in response to 18 competitions. Twenty-eight appointments resulted from competitions held: 6 were female and 22 were male; 7 of these appointments were bilingual. Of

Administration

Généralités

Cette composante de soutien relève du directeur général des services administratifs, secondé par le directeur des Services des ressources humaines, le directeur des Services financiers et le responsable des Systèmes et services.

Le mandat de l'Administration consiste à fournir une gamme de services de soutien au ministère au moyen des Services des ressources humaines, des Services financiers et des Systèmes et services. L'Administration veille également à ce que les activités du ministère dans ces domaines soient conformes aux lois, règlements et modalités en vigueur.

Services des ressources humaines

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services est de fournir un cadre de développement des ressources humaines pour la planification des effectifs, le recrutement et la planification de la relève; de rendre le ministère mieux en mesure de recruter, retenir et motiver les employés compétents; de créer, enfin, un climat qui permette aux employés de développer et d'utiliser leurs capacités afin de servir à la fois leurs objectifs personnels et les objectifs organisationnels du ministère.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services des ressources humaines :

- Gestion du personnel
- Relations de travail
- Relations humaines
- Gestion des programmes

Gestion du personnel

Les activités de la Gestion du personnel comprennent le recrutement, la classification et la gestion de la rémunération et des avantages sociaux. Au cours de l'année, les Services des ressources humaines ont été responsables de la conception du système de suivi des absences des employé(e)s, du Guide des procédures de grief, du Guide des ressources de l'employé(e) et du dossier d'orientation pour les nouveaux employés. Plus de 700 demandes d'emploi ont été traitées à la suite de 18 concours. Vingt-huit postes ont été pourvus à la suite de concours; 6 d'entre eux ont été attribués à des femmes et 22 à des hommes; 7 de ces postes étaient

the sixty-one employees who terminated, twenty-nine elected to take the early retirement package.

Labour Relations

Labour Relations includes contract administration, collective bargaining, and grievances handling.

In the reporting year, two grievances were processed and two adjudications were held.

Human Relations

Human Relations includes training, career development and organizational development.

Aside from its in-service training, the main focus of the Staff Training and Development function during the 1991-92 fiscal year was placed on the Training Needs Analysis. The objective of a Training Needs Analysis is to determine the tasks, the knowledge and the skills required for a particular job specification, thus ensuring that training is relevant to the job and improves performance. The Department's managers and supervisors were the target group of the Analysis, a total of 87 employees: 45 managers and 42 supervisors. A Committee was set up in September of 1991, with the overall objective of identifying areas that would assist the managers and supervisors in fulfilling their responsibilities at an optimum level. The collection of data for the study was done through interviews and questionnaires circulated to the target group. The results and recommendations of the Analysis will be presented to Senior Management in July of 1992.

Program Administration

Program Administration includes Equal Employment Opportunity, Employment Equity, Employee Assistance Program, Performance Appraisal, Health and Safety, Suggestion Awards, Access, and JET Stream. In addition, it is responsible for the implementation and monitoring of the Official Languages Policy.

The Department has taken an active role in advancing the aims of the Employment Equity Program by continuing developing existing talent within the organization through sponsorship of women to various professional organizations, seminars and conferences and educational programs, as well as encouraging the participation of its employees as members of various committees.

bilingues. Parmi les 61 employés qui ont cessé de travailler, 29 ont choisi de profiter des avantages d'une retraite anticipée.

Relations de travail

Les relations de travail comprennent la gestion des contrats, la négociation de conventions collectives et le traitement des griefs.

Au cours de l'année visée, deux griefs ont été traités, et il y a eu deux adjudications.

Relations humaines

Ce service comprend la formation, le perfectionnement ainsi que le développement organisationnel.

À part la formation maison, la composante Formation et perfectionnement du personnel a surtout axé ses activités sur l'analyse des besoins en formation au cours de l'exercice financier 1991-1992. L'objectif d'une telle analyse consiste à définir les tâches, les connaissances et les compétences requises par rapport aux particularités d'un poste précis de manière à assurer la pertinence de la formation et l'amélioration du rendement. L'analyse avait comme groupe cible les responsables et surveillants du ministère. Ce groupe comptait au total 87 employés : soit 45 responsables et 42 surveillants. En septembre 1991, on a créé un comité dont l'objectif général était de cerner les points qui pourraient aider les responsables et les surveillants à remplir leurs fonctions de façon optimale. La collecte des données pour l'étude a été réalisée au moyen d'entrevues et de questionnaires auprès du groupe cible. On présentera les conclusions et les recommandations de l'analyse aux cadres supérieurs en juillet 1992.

Gestion des programmes

La gestion vise les programmes suivants : Égalité d'accès à l'emploi, Égalité en matière d'emploi, Programme d'aide aux employés, Évaluation du rendement, Santé et sécurité, Primes à l'initiative, Accès et Jet Stream. De plus, le service est responsable de l'application de la politique sur les langues officielles et d'en vérifier le respect.

Le ministère a pris une part active à l'avancement des objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi en permettant aux personnes douées de se perfectionner au sein de l'organisation grâce aux subventions accordées aux femmes pour qu'elles participent à diverses associations professionnelles, présentations, conférences et activités de formation. De plus, le ministère a encouragé ses employés à participer à divers comités.

Developmental opportunities such as acting positions, secondments, committee work, job enrichment activities and other special assignments, were offered to women to broaden their work experience and to provide exposure to different career avenues. The Department participated in the Summer 1991 Mentorship Program for female students. Two candidates were sponsored for the Management Development Program for Women.

A committee made up of representatives from each division are responsible for monitoring the Department's progress and identifying the training needs and interests of women.

Financial Services

Overview

The mandate of Financial Services is to ensure departmental compliance with the requirements of various Acts, Regulations and other established financial guidelines; to co-ordinate and administer the financial data base of the Department; to liaise with central agencies in all financial matters and to provide managers with support services in the areas of financial analysis and projections.

The following services are the specific responsibilities of Financial Services:

- Accounting and Financial Systems
- Financial Analysis and Projections
- Budget Process
- Auditing
- Other Services

Accounting and Financial Systems

Accounting and Financial Systems maintain a financial database of all Departmental transactions within the government accounting system and provide customized reports to departmental managers on a monthly basis as well as specialized reports when required.

During the latter part of the fiscal year, refinements were made to the year-end projection process to provide more accurate data to managers.

Afin que les femmes puissent élargir leur expérience de travail et découvrir différentes perspectives de carrières, on leur a offert des possibilités de perfectionnement, notamment des postes intérimaires, des affectations provisoires, la participation à divers comités, des activités d'enrichissement du travail et d'autres nominations spéciales. À l'été 1991, le ministère a participé au Programme d'emplois d'été 1991 pour étudiantes - stages dirigés par un mentor. Deux candidates ont reçu des subventions pour s'inscrire au Programme de perfectionnement en gestion pour les femmes.

Un comité composé de représentants de chaque division est chargé de suivre et vérifier les progrès du ministère et de cerner les intérêts et les besoins en formation des femmes.

Services financiers

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services consiste à s'assurer que le ministère se conforme aux différentes lois, aux différents règlements et aux diverses lignes directrices établies en matière de finances; à coordonner et administrer la base de données financières du ministère; à assurer la liaison avec les agences centrales en ce qui a trait à toutes les questions financières et à fournir des services de soutien aux directeurs en matière d'analyse financière et de pronostics.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services financiers :

- Comptabilité et systèmes financiers
- Analyse financière et pronostics financiers
- Préparation du budget
- Vérification
- Autres services

Comptabilité et systèmes financiers

Cette section a pour mandat d'administrer une base de données financières pour toutes les transactions du ministère au sein du système comptable du gouvernement et de fournir des rapports mensuels personnalisés aux directeurs du ministère, ainsi que des rapports spécialisés sur demande.

Au cours de la dernière partie de l'exercice financier, on a apporté des améliorations aux méthodes utilisées pour dresser des prévisions de fin d'année afin de fournir des données plus exactes aux responsables.

Financial Analysis and Projections

This section co-ordinates, directs, and provides financial analysis and projections within the Department.

The automated financial projection system provided a data base which is then reviewed manually and adjusted to provide more accurate data for monthly and quarterly financial statements.

The unit is also participating in a review of the government central Financial Information System (FIS) and a number of provincial departments have now started to develop new in-house systems using our Department as a model.

Budget Process

Financial Services co-ordinates the budget process on behalf of the Department and provides primary liaison with Central Agencies.

Our budget management process is also automated and has been adopted by a number of other provincial departments during the year.

Auditing

Financial Services provides a financial audit function which is designed to complement the broader audit activities of the Office of the Comptroller.

An Audit Manual was completed and audits were carried out in all of our 30 cash and revenue handling locations.

Other Services

Other Services include the administration of various Federal costsharing programs and assistance in the liaison with the R.C.M.P. in establishing and monitoring their expenditure levels.

During the year, negotiations for a new 20 year contract with the RCMP were concluded. Transitional changes will be phased in over the next three years.

Systems and Services

Overview

The mandate of Systems and Services is to provide co-ordination and consultation in the areas of Information Technology and Departmental

Analyse financière et pronostics financiers

Cette section coordonne, administre et fournit des analyses financières et des pronostics financiers à l'intérieur du ministère.

Le système automatisé de prévisions budgétaires fournit une base de données que l'on vérifie ensuite manuellement et que l'on ajuste de manière à obtenir des données plus exactes pour établir les états financiers mensuels et trimestriels.

La section participe également à une étude sur le système central d'information financière (SIF) du gouvernement. Un certain nombre de ministères provinciaux commencent maintenant à mettre au point de nouveaux systèmes internes et celui de notre ministère leur sert de modèle.

Préparation du budget

La section des Services financiers coordonne la préparation du budget au nom du ministère et établit la liaison avec les organismes centraux.

Notre méthode de gestion du budget est également automatisée, et un certain nombre d'autres ministères provinciaux l'ont adoptée au cours de l'année.

Vérification

Les Services financiers sont chargés de la vérification comptable dans le but de détailler la vérification plus générale effectuée au Bureau du contrôleur.

On a terminé un guide de la vérification et effectué des vérifications à chacun des trente centres d'activités relatives aux recettes et revenus.

Autres services

Cette section s'occupe de l'application de divers programmes fédéraux à frais partagés et de la liaison avec la GRC pour la comptabilisation et la vérification de ses dépenses.

Au cours de l'année, les négociations à l'égard d'un nouveau contrat avec la GRC pour une durée de vingt ans ont abouti. Les changements seront graduellement apportés au cours des trois prochaines années.

Systèmes et services

Vue d'ensemble

Le mandat des Systèmes et services consiste à offrir une coordination et une consultation en matière de technologie de l'information et de services ministériels.

Services. For activities which occur in these areas, Systems and Services promotes adherence to both Departmental and Government standards, Acts, Regulations, and policies.

The specific responsibilities of Systems and Services are:

- Systems Co-ordination
- Departmental Services
- Property and Facility Planning

Systems Co-ordination

This area provides co-ordination and consultation for automated data processing and office automation initiatives within the Department. It also promotes a standard system of records management and provides related guidance to Departmental support staff.

Some of the most significant involvements include the development of an Executive Information System to be used by the Department's management. Systems explored the possibility of developing an Integrated Justice System in conjunction with the Department of Justice. This will result in a project to progress through the development stages in later years. Systems headed a study which developed recommendations to be used for a business strategy to guide the Police Operational Reporting System project.

In addition to supporting the Department's existing micro computer users, a number of micro computer were installed within various components of the Department to further enhance office automation capabilities.

Departmental Services

Departmental Services is responsible for the development and promotion of administrative standards, and the provision of guidance to all components of the department in the area of vehicles, signs, assets, forms, translation, parking, telecommunications and purchasing.

In addition to the day to day involvements in the coordination of the above areas, Departmental Services visited most field offices and institutions as a concentrated effort to enhance their awareness of the services available and assess their need for such services. The unit also performed an in-dept assessment of the Department's vehicle related requirements.

Les Systèmes et services préconisent la conformité aux normes, lois, règlements et politiques du ministère et du gouvernement dans toutes ces activités.

Les services qui relèvent plus particulièrement des Systèmes et services sont les suivants :

- Coordination des systèmes
- Services ministériels
- Planification des installations et des locaux

Coordination des systèmes

La coordination et la consultation en ce qui a trait au traitement automatisé des données et aux projets d'automatisation au sein du ministère relèvent de la Coordination des systèmes. Ce service préconise l'utilisation d'un système de gestion de documents standard et conseille le personnel de soutien du ministère à cet égard.

Certaines des plus importantes réalisations comprennent l'élaboration d'un système d'information des cadres qui servira à la direction du ministère. On a étudié la possibilité d'élaborer un système intégré de justice criminelle en collaboration avec le ministère de la Justice. Il en a résulté un projet qui passera aux étapes de l'élaboration dans les années à suivre. La Coordination des systèmes a dirigé une étude qui a entraîné la formulation de recommandations à mettre en oeuvre pour une stratégie d'affaires visant l'orientation du projet de système de rapport des activités de la police.

En plus d'offrir un soutien aux utilisateurs actuels du microordinateur du ministère, on a installé un certain nombre de microordinateurs dans différents services du ministère afin d'améliorer davantage les capacités en matière de bureautique.

Services ministériels

La section des Services ministériels veille à l'élaboration et à la promotion des normes administratives et conseille toutes les composantes du ministère en matière de véhicules, de biens, de matériel d'affichage, de formulaires, de traduction, de stationnement, de télécommunications et d'achats.

En plus des activités quotidiennes de coordination dans les domaines susmentionnés, les Services ministériels ont visité la plupart des bureaux et établissements régionaux dans un effort concerté visant à faire connaître davantage les services offerts et à déterminer les besoins à l'égard de tels services. On a également effectué une évaluation approfondie des besoins du ministère en matière de véhicules.

Property and Facility Planning

Property and Facility Planning is responsible for the planning, budgeting, and co-ordinating of the capital construction and building maintenance program of the Department. This includes coordinating the establishment of priorities among small projects, developing functional programming for capital construction and renovations, and ensuring their timely completion.

Property and Facility Planning supervised the spending of approximately $180,000 on small renovation projects for existing facilities within the Department. Co-ordination of this function was performed by a professional engineer shared with the Department of Justice.

Planification des installations et des locaux

Cette section est chargée de la coordination et de la planification matérielle et budgétaire des immobilisations ainsi que de la mise au point d'un programme d'entretien des bâtiments du ministère. À ce titre, elle s'occupe de fixer les priorités dans le cas des projets de moindre envergure, de dresser un calendrier réaliste des travaux d'immobilisations et des rénovations et de veiller à ce qu'ils soient effectués dans les délais prévus.

La section Planification des installations et des locaux a consacré 180 000 $ environ à des petits projets de rénovation pour le compte du ministère. La coordination de cette tâche a été assurée par un ingénieur professionnel qui travaillait également pour le ministère de la Justice.

Correctional Services Division
Division des services correctionnels
1991-1992

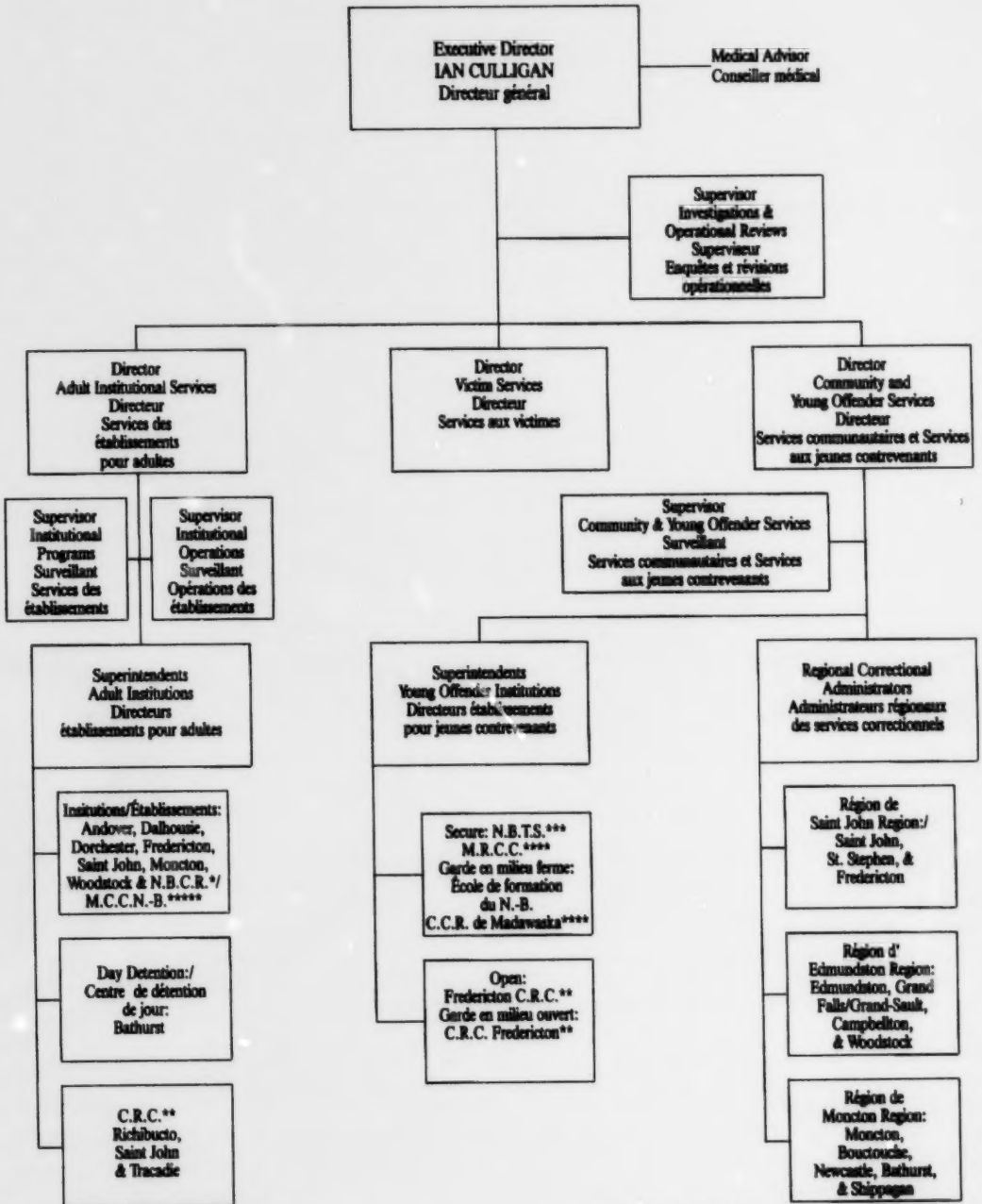

* N.B.C.R. - N.B. Central Reformatory/
** C.R.C. - Community Residential Centre/ Centre résidentiel communautaire
*** N.B.T.S. - N.B. Training School

**** M.R.C.C. - Madawaska Regional Correctional Centre
**** C.C.R. - Centre correctionnel régional
*****Maison de correction centrale du N.-B.

Correctional Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Correctional Services with a Director of Adult Institutional Services, a Director of Community and Young Offender Services and a Director of Victim Services.

The overall objectives of the Correctional Services Division are to provide for the protection of society from harmful or dangerous offenders; to provide for the humane treatment of the offender, including the provision of opportunities for change; and to provide a range of support services for victims to ensure that they are adequately and fairly treated by the Criminal Justice System.

A major consideration in correctional planning relates to the pressures exerted on Corrections by other components of the Criminal Justice System and the inability of Correctional Services to influence to any appreciable degree the number of offenders entering the correctional stream at any given time. External factors such as the effectiveness of the police, the disposition of sentences by the courts, the quality and availability of diversionary alternatives, government policies and societal changes will continue to exert considerable influence on the correctional system. The federal *Young Offenders Act* has dramatically increased the number of young persons supervised by Correctional Services.

In response to changing public attitudes towards criminal behaviour, the Correctional Services Division has continued to undertake a systematic reassessment of its programs in the interest of the public good and to implement to the extent that resources permit, more effective means of dealing with the offender in a practical and humane way.

The Correctional Services delivery system presently consists of Central Office, Institutional Services, Community Services, Victim Services and Young Offender Services.

Division des services correctionnels

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des services correctionnels, assisté d'un directeur des Services des établissements pour adultes, d'un directeur des Services communautaires et des services aux jeunes contrevenants et d'un directeur des Services aux victimes.

Les objectifs généraux de la division consistent à protéger la société contre les comportements nuisibles ou dangereux et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité, tout en leur ménageant la possibilité de se réadapter. Elle offre également une gamme de services de soutien aux victimes afin de s'assurer qu'elles soient traitées de manière appropriée et équitable par le système de justice criminelle.

Une préoccupation principale en matière de planification des services correctionnels est reliée à la pression que d'autres composantes de l'appareil judiciaire exercent sur ces services et à l'incapacité de ces derniers d'influencer d'une manière quelque peu appréciable le nombre de contrevenants qui s'engagent dans la voie correctionnelle. Des facteurs extérieurs, tels que l'efficacité de la police, les sentences rendues par les tribunaux, la présence et la qualité des solutions de rechange offertes dans la perspective d'une déjudiciarisation, les politiques gouvernementales et les changements sociétaux exerceront encore beaucoup de pression sur le système correctionnel. La *Loi sur les jeunes contrevenants* du fédéral a augmenté de manière spectaculaire le nombre d'adolescents placés sous la surveillance des services correctionnels.

En réponse aux changements d'attitude du public à l'égard de la criminalité, la Division des services correctionnels a poursuivi la réévaluation systématique de tous ses programmes dans l'intérêt public et a mis en oeuvre, dans les limites de ses ressources, des moyens plus efficaces pour lui permettre d'intervenir auprès des contrevenants de façon réaliste et humaine.

Le système de prestation des services correctionnels comprend actuellement le bureau central, le Service des établissements, les Services communautaires, les Services aux victimes et les Services aux jeunes contrevenants.

Central Office

Overview

The mandate of Central Office Administration is to provide overall operational management and direction of correctional services throughout the province.

The following services and programs are the specific responsibility of Central Office Management:

- Program Management
- Investigations and Operational Review
- Records Management

Program Management

During the 1991 - 1992 fiscal year, a variety of activities were undertaken by the Division's Central Office.

As a result of the work completed on the Correctional Law Policies and Procedures Review, an Issues Paper is being developed which will address possible amendments to the *Correctional Act and Regulations* in order to ensure compliance with the *Charter of Rights.*

During the year, eight teachers continued to be utilized in the adult and young offender correctional institutions under the Federal/Youth Strategy Program. The Youth Strategy Program was renegotiated for a further two year period which expires March 31, 1993.

On April 4, 1991, the remaining unproclaimed sections of the *Victims Services Act* were approved by the Executive Council. Additionally, a general regulation under the *Victims Services Act* was approved which established a provincial surcharge of 15% on all provincial statutes.

In May, 1991, two staff members of the Correctional Services Division were recognized by the Canadian Mental Health Association, Central New Brunswick Branch, for their support of the Association's work in the vocational area.

In July of 1991, the first interprovincial agreement for the exchange of provincial offenders was signed between the Province of Quebec and New Brunswick. A second interprovincial agreement was signed with the Province of Nova Scotia in October 1991.

Bureau central

Vue d'ensemble

L'administration du bureau central a pour mandat d'assurer globalement la gestion opérationnelle et la direction des services correctionnels partout dans la province.

Les services et les programmes qui relèvent plus particulièrement de l'administration du bureau central sont les suivants :

- Gestion des programmes
- Enquêtes et révision des opérations
- Gestion des documents

Gestion des programmes

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, le bureau central de la division a entrepris diverses activités.

Par suite des travaux effectués dans le cadre de la révision des règles et modalités en matière correctionnelle, on a rédigé un document sur les questions essentielles à inclure dans les modifications possibles à la *Loi sur les services correctionnels* et à son règlement d'application en vue d'en assurer la conformité avec la *Charte des droits et libertés.*

Au cours de l'année, huit professeurs ont encore travaillé dans les établissements pour adultes et les institutions pour jeunes contrevenants en vertu du programme fédéral-provincial StratégieJeunesse. Le programme a été, après négociations, prolongé de deux ans et prendra fin le 31 mars 1993.

Le 4 avril 1991, le Conseil exécutif a approuvé les parties non entérinée de la *Loi sur les services aux victimes.* De plus, un règlement général qui découle de la *Loi sur les services aux victimes* et prévoit une suramende compensatoire provinciale de 15 p. 100 s'appliquant à toute infraction à un règlement provincial a été approuvé.

En mai 1991, l'Association canadienne de la santé mentale a souligné le travail remarquable de deux membres de la Division des services correctionnels pour l'appui accordé à l'Association dans le domaine de la formation professionnelle.

En juillet 1991, on a signé la première entente interprovinciale pour l'échange de contrevenants aux lois provinciales entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Une entente interprovinciale semblable a été signée avec la Nouvelle-Écosse en octobre 1991.

During the year, Board of Management approved the extension of three term positions which included two native probation/parole officers and one native secretary to expire March 31, 1992.

A staff interchange with Correctional Services Canada provided for the temporary assignment of one provincial Probation/Parole Officer to the Saint John Parole Office of Correctional Services Canada and one Parole Officer from Correctional Services Canada to our Saint John Probation Office. The staff interchange will operate from September 9, 1991 to June 30, 1992.

The Supervisor of Community and Young Offender Services completed a six month secondment with the Department of Advanced Education and Training where a curriculum was developed for the planned Youth Care program to be offered at the Community College level.

A fire in the Dorchester Provincial Jail on August 19, 1991 caused by workmen repairing windows forced a temporary closure of the facility for approximately one month. Staff were relocated to the Moncton Detention Centre while offenders were relocated to other provincial correctional facilities within the province.

Two women staff members were selected for enrolment in the Management Development Program at the University of New Brunswick and the Université de Moncton.

In cooperation with the Department of Transportation, offenders participated in the springtime highway cleanup effort throughout various locations in the Province.

Crime Stoppers posters were distributed and posted on bulletin board in all institutions/offices indicating that a reward will be paid for information on criminal activity.

On November 21, 1991, a Victim Services agreement was signed with the Saint John Police Department which provides for our Victim Services Coordinator to relocate and work closely with the Family Protection Unit of the Saint John Police Department until June 15, 1992. It is anticipated that this pilot program will be renewed.

During the 1991-92 fiscal year, a Value for Money Audit and an Organizational Review were

Au cours de l'année, le Conseil de gestion a approuvé la prolongation de trois postes d'une durée déterminée, c'est-à-dire deux postes d'agent autochtone de libération conditionnelle et un poste de secrétaire autochtone qui prennent fin le 31 mars 1992.

Un échange de personnel avec les Services correctionnels du Canada a permis l'affectation temporaire d'un agent provincial de probation et de libération conditionnelle au bureau de libération conditionnelle de Saint John des Services correctionnels du Canada et d'un agent de libération conditionnelle des Services correctionnels du Canada à notre bureau de probation de Saint John. L'échange était en vigueur du 9 septembre 1991 au 30 juin 1992.

Le surveillant des Services communautaires et des services aux jeunes contrevenants a terminé une affectation de six mois au ministère de l'Enseignement supérieur et de la formation où il a travaillé à l'élaboration d'un programme d'études dans le cadre de la formation prévue à l'intention des jeunes qui sera offerte par les collèges communautaires.

Un incendie à la prison provinciale de Dorchester le 19 août 1991 causé par des travailleurs qui réparaient des fenêtres a entraîné la fermeture temporaire de l'établissement pendant environ un mois. Le personnel a été affecté au centre de détention de Moncton et les détenus ont été recueillis dans les autres pénitenciers provinciaux au Nouveau-Brunswick.

Deux employées ont été choisies aux fins d'inscription au Programme de perfectionnement des cadres à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton.

En collaboration avec le ministère des Transports, les détenus ont participé aux activités de nettoyage du printemps de l'autoroute dans différentes régions de la province.

Échec au crime a distribué des posters qui ont été affichés sur les tableaux d'affichage de tous les bureaux et organismes en vue d'annoncer l'octroi d'une récompense pour l'information fournie sur des activités criminelles.

Le 21 novembre 1991, on a signé une entente de services aux victimes avec la force policière de Saint John afin que notre coordonnateur des services aux victimes change de bureau et puisse travailler en étroite collaboration avec l'unité de protection de la famille au sein des services de police de Saint John jusqu'au 15 juin 1992. On prévoit une prolongation de la durée de ce projet pilote.

Durant l'exercice financier 1991-1992, le Vérificateur général a effectué une vérification sur l'optimisation des

completed by the Auditor General and the Board of Management personnel respectively. A plan of action is currently being developed to deal with the recommendations of both reports.

Investigations and Operational Review

Investigations & Operational Review is responsible for conducting investigations of serious incidents, occurrences, allegations and complaints within the Correctional Services Division involving adult and young offenders in institutions and community placements, including the conduct of staff. In 1991-92, Investigations & Operational Review responded to approximately 300 letters of complaint, and conducted 20 investigations into a variety of incidents.

The Supervisor of Investigations & Operational Review conducts and coordinates inspections of all provincial correctional facilities. A team approach is utilized which includes representation from specialized areas in the Department. Incorporated within the operational review are the following matters: management priorities; conditions of confinement; security and safety; offender programs; health and food services; administration; financial audits. In 1991-92, four operational reviews were completed (Andover Provincial Jail, Tracadie CRC, Saint John CRC and Moncton Detention Centre).

Since December of 1991, the Supervisor of Investigations & Operational Review has assumed the role of Youth Advocate. The Youth Advocate responsibilities involve quarterly visits to both young offender secure custody facilities and the Fredericton CRC. Since the implementation of the Youth Advocacy Program, two visits at each young offender facility have been done.

Records Management

Records Management is responsible for developing and maintaining records management programs for the Correctional Services Division. This includes administrative records common to all probation offices, young offender institutions and adult institutions as well as operational records of adult and young offenders (including medical records), Probation, Victim Services and Central Office.

Records Management also acts as a central repository for field offices whereby adult, young offenders, and victim services individual files are

ressources et le Conseil de gestion, une étude organisationnelle. Nous sommes actuellement en train de dresser des plans pour la mise en oeuvre des recommandations formulées dans les deux rapports.

Enquêtes et révision des opérations

Ce service est chargé d'enquêter sur les incidents graves, les événements, les allégations et les plaintes au sein de la Division des services correctionnels concernant les contrevenants adultes et adolescents placés dans les établissements et foyers communautaires, sans omettre la conduite du personnel. En 1991-92, nous avons répondu à environ 300 plaintes écrites et mené 20 enquêtes sur divers incidents.

Le surveillant du service Enquêtes et révision des opérations s'occupe de diriger et coordonner des enquêtes dans tous les établissements de services correctionnels de la province. Il favorise le travail d'équipe et invite des représentants de services spécialisés du ministère à participer aux enquêtes. La section est également chargée des priorités en ce qui a trait à la gestion, aux conditions de détention, à la sécurité, aux programmes à l'intention des contrevenants, aux services de santé et d'alimentation, ainsi qu'à l'administration et aux vérifications comptables. En 1991-1992, quatre vérifications de programmes ont été effectuées (prison provinciale d'Andover, CRC de Tracadie, CRC de Saint John et centre de détention de Moncton).

Depuis décembre 1991, le surveillant des Enquêtes et de la révision des opérations assume les responsabilités d'avocat des jeunes contrevenants. Ces responsabilités comprennent des visites trimestrielles aux deux institutions de garde en milieu fermé et au CRC de Fredericton. Depuis le lancement du programme d'avocat des jeunes contrevenants, le surveillant a visité chacune des deux institutions à deux reprises.

Gestion des documents

Ce service a pour mandat d'élaborer et d'entretenir des programmes de gestion documentaire pour le compte de la Division des services correctionnels. Ceci comprend les documents administratifs communs à tous les bureaux de probation et aux établissements pour contrevenants adultes et adolescents, ainsi que les dossiers opérationnels de ces derniers, y compris leurs dossiers médicaux, les dossiers des services de probation, des Services aux victimes et ceux du bureau central.

Ce service sert également de dépôt central aux bureaux régionaux qui transmettent les dossiers individuels des contrevenants adultes et adolescents ainsi que les

forwarded for final disposition to either microfilming or Archives.

To ensure proper retention, disposal and/or transfer of records is carried out according to policy and procedure, Records Management conducts audits of all field offices. A total of 6 audits were conducted during the year.

Adult Institutional Services

Overview

The mandate of Adult Institutional Services is to ensure the protection of society and humane treatment of offenders through the provision of institutional services and programs.

During the year, a total of 4,907 offenders were admitted to adult correctional institutions. This includes 4,029 persons under sentence and 878 on remand. The average daily inmate population was 437.

The typical adult offender incarcerated in a provincial institution was 31 years old, with a grade 9 education and had a previous involvement with the law. Ninety-six percent of these offenders were male. Of the offences, approximately 20 percent were property related, 17 percent were assaults and other crimes of violence, 11 percent were probation violations and other crimes against justice, 6 percent were provincial offences, 24 percent were impaired driving offences while the remainder were other federal and *Criminal Code* offences.

The average time served by adult offenders in provincial institutions (excluding remands) was 33 days.

The following services and programs are the specific responsibility of Adult Institutions:

- Operation of Institutions
- Institutional Based Programs

Operation of Institutions

There are 12 adult institutions throughout the province:

dossiers des services aux victimes pour qu'ils soient reproduits sur microfilm ou classés dans les archives.

Pour que les dossiers puissent être conservés de manière adéquate, leur retrait et leur transfert doivent s'effectuer selon les règles et modalités établies. Le dépôt central effectue des vérifications en ce sens dans tous les bureaux régionaux. Six vérifications ont ainsi été réalisées pendant l'année.

Service des établissements pour adultes

Vue d'ensemble

Le mandat du Service des établissements pour adultes consiste à assurer la protection de la société et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité dans le cadre des services et programmes offerts en établissement.

Au cours de l'année, 4 907 contrevenants ont été admis dans des établissements correctionnels pour adultes, dont 4 029 personnes sous le coup d'une sentence et 878 à titre préventif. La population carcérale moyenne par jour s'élevait à 437 détenus.

Le profil du contrevenant moyen incarcéré dans un établissement provincial est celui d'un adulte âgé de 31 ans qui possède une neuvième année et qui a déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 96 p. 100 des cas, il s'agit de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété comptaient pour environ 20 p. 100 de l'ensemble des infractions, les agressions sexuelles et autres crimes de violence s'élevaient à 17 p. 100, les infractions aux règlements sur la probation et autres crimes contre la justice à 11 p. 100, les infractions aux lois provinciales à 6 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies à 24 p. 100, tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales et au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention dans les établissements provinciaux pour contrevenants adultes (à l'exception des détenus à titre préventif) s'élevait à 33 jours.

Les services et programmes qui relèvent plus particulièrement des services des établissements pour adultes sont les suivants :

- Fonctionnement des établissements
- Programmes institutionnels

Fonctionnement des établissements

Il existe 12 établissements pour adultes dans toute la province :

1. 7 Correctional Facilities located at Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock and Andover;

2. The Central Reformatory located at Kingsclear;

3. One Day Detention Centre located at Bathurst and;

4. 3 Community Residential Centres located at Tracadie, Richibucto and Saint John.

A 12 bed section at the Madawaska Regional Correctional Centre, a young offender secure custody facility, continued to be designated for adults to alleviate the overcrowding situations experienced during the year.

Adult Institutional Based Programs

Institutional Services administers programs for the care and custody of adult offenders sentenced to terms of imprisonment of less than 2 years.

A number of correctional programs have been established to assist offenders while incarcerated and to facilitate their reintegration into society as law abiding citizens. These programs include classification services, counselling services, educational programs, recreation and leisure services, industrial and vocational programs, and community work projects.

The New Brunswick Central Reformatory offers several industry programs such as farming, gardening, wood-cutting and woodworking. Structured academic and vocational programs are offered at the Saint John Regional Correctional Centre and the New Brunswick Central Reformatory. Both of these institutions have academic instructors. In addition, through a contractual arrangement between Correctional Services and the New Brunswick Community College, vocational courses in automotive maintenance, and small engine repair are offered at the Saint John Regional Correctional Centre. The New Brunswick Central Reformatory, in addition to its academic program, also has access to apprenticeship courses in stationary engineering, cooking, and carpentry through the Department of Labour.

During the year, the Saint John Regional Correctional Centre contracted out psychological services. The psychologist provides diagnostic assessment and clinical follow-up/treatment

1. 7 centres correctionnels situés à Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock et Andover;

2. une maison de correction centrale à Kingsclear;

3. un centre de détention de jour situés à Bathurst;

4. 3 centres résidentiels communautaires à Tracadie, Richibucto et Saint John.

Une section de douze lits au Centre correctionnel régional de Madawaska, un établissement de garde en milieu fermé pour jeunes contrevenants a encore été réservée aux contrevenants adultes de façon à alléger le problème de surpeuplement qui a prévalu pendant l'année.

Programmes des établissements pour adultes

Le secteur des Services des établissements administre les programmes de soins et de garde destinés aux contrevenants adultes qui doivent purger des peines de moins de deux ans.

Un certain nombre de programmes de correction ont été établis pour venir en aide aux contrevenants incarcérés et faciliter leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois. Ces programmes comprennent des services de classification, des services de consultation, des programmes éducatifs, des divertissements et des loisirs, des programmes de travail et des programmes professionnels ainsi que des projets de travaux communautaires.

Des programmes structurés de formation générale et professionnelle sont offerts par des instructeurs au Centre correctionnel régional de Saint John et à la Maison de correction centrale du NouveauBrunswick. De plus, grâce à un accord contractuel entre les services correctionnels et le Collège communautaire du NouveauBrunswick, des cours de formation générale en entretien d'automobiles et en réparation de petits moteurs sont offerts au Centre correctionnel régional de Saint John. En plus de son programme de formation générale, la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick offre, en collaboration avec le ministère du Travail, des cours d'apprentissage en mécanique de machines fixes, en cuisine et en menuiserie.

Au cours de l'année, le Centre correctionnel régional de Saint John a eu recours aux services d'un psychologue à contrat. Le psychologue pose des diagnostics et offre des soins directement aux détenus et il travaille en

services directly to inmates as well as working in consultation with the Superintendent and staff. The Division anticipates contracting a resource to provide a sex offender treatment program and an anger management program during the next fiscal year.

Correctional Services has entered into contractual agreement with the John Howard Society and the Elizabeth Fry Society to provide prison visitation, life skills programming and aftercare services to sentenced inmates in provincial institutions. The John Howard Society receives a grant of $15,000 and the Elizabeth Fry Society a grant of $2,000 annually.

The Department of the Solicitor General is an active participant in the Youth Strategy Program. Through a contractual arrangement with the Department of Advanced Education and Training, 8 teachers have been hired for a period of 4 years, the agreement expiring March 31, 1993. These teachers are located in Perth/Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, and at the New Brunswick Central Reformatory and the New Brunswick Training School. The focus of this program is on academic upgrading and literacy with appropriate linkages upon release from incarceration with the Departments of Labour, Advanced Education and Training, Education, and Canada Employment.

Community Services

Overview

The mandate of Community Services is to ensure the protection of society through the humane treatment of offenders through community supervision.

The provincial average monthly caseload of adult offenders under probation supervision during the year was 2,136.

There are 13 probation offices throughout the province and these are administered through 3 geographic regions:

1. Edmundston - providing services to the population of northern New Brunswick with offices in Edmundston, Grand Falls, Campbellton, Woodstock and Tobique.

2. Moncton - serving eastern New Brunswick with offices in Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche and Shippagan.

consultation avec le directeur et le personnel de l'établissement. La division prévoit octroyer un contrat pour l'embauche de personnel chargé d'offrir un programme de traitement des agresseurs sexuels et un programme de gestion de la colère au cours de la prochaine année financière.

La Division des services correctionnels a conclu une entente contractuelle avec la John Howard Society et la Elizabeth Fry Society pour permettre aux détenus de la province de recevoir des visites en prison, de développer des compétences pratiques et de bénéficier de services d'assistance. La John Howard Society reçoit une subvention de 15 000 $ et la Elizabeth Fry Society, de 2 000 $ annuellement.

Le ministère du Solliciteur général a collaboré activement au programme Stratégie-Jeunesse. Grâce à une entente contractuelle avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, huit enseignants ont été engagés pour une période de quatre ans dans le cadre de cette stratégie qui prendra fin le 31 mars 1993. Ces enseignants se trouvent à Perth-Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, à la Maison de correction centrale du NouveauBrunswick ainsi qu'à l'École de formation du Nouveau-Brunswick. Le programme est centré sur l'amélioration des connaissances et l'alphabétisation, et il établit les liens qui conviennent, après remise en liberté, avec les ministères du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Formation, de l'Éducation ainsi qu'avec Emploi Canada.

Services communautaires

Vue d'ensemble

Le mandat des Services communautaires consiste à protéger la société en veillant à ce que les contrevenants placés sous surveillance dans la communauté soient traités avec humanité.

En 1991-1992, la moyenne mensuelle du nombre de contrevenants adultes placés en probation s'élevait à 2 136.

Les Services correctionnels disposent dans la province de 13 bureaux communautaires qui se répartissent en trois régions administratives :

1. Edmundston - desservant la population du nord du NouveauBrunswick avec des bureaux à Edmundston, Grand-Sault, Campbellton, Woodstock et Tobique.

2. Moncton - desservant la population de l'est du NouveauBrunswick avec des bureaux à Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche et Shippagan.

3. Saint John - serving the south and southwest with offices in Saint John, St. Stephen and Fredericton.

The typical adult offender under probation supervision was 29 years old, with a grade 10 education. Eighty-eight percent of these offenders were male. Of the offences committed approximately 41 percent were property related, 24 percent were assault and other crimes of violence, 11 percent were impaired driving while the remainder were other federal and Criminal Code offences.

The average length of probation was 12 months.

Community Based Programs are the specific responsibility of Community Services.

Community Based Programs

Community Based Correctional programs include Community Service Order, Fine Option and Temporary Absence Programs.

Community Service Order

The Community Service Order provides judges with a sentencing alternative as a means of dealing with offenders in their community. Included as a condition of a probation order, the Community Service Order encourages offender and community responsibility in the resolution of some types of criminal activity.

By providing a number of hours of meaningful community service, offenders not only repay the community for the harm they have done, but also have the opportunity to find outlets in the community for their skills, interests and abilities. The program emphasis is on responsibility and accountability.

A total of 232 offenders participated in the Community Service Order Program.

Fine Option Program

The Fine Option Program deals with those offenders who are fined and given time to pay but cannot because of financial difficulty or hardship. The option offered is to work for a non-profit community-based agency and thereby satisfy unpaid fines by contributing to the community.

3. Saint John - desservant la population du sud et du sud-ouest de la province avec des bureaux à Saint John, St. Stephen et Fredericton.

Le profil du contrevenant adulte moyen en probation, sous surveillance, est celui d'un adulte de 29 ans, possédant une dixième année. Ces contrevenants sont des hommes dans une proportion de 88 p. 100. Les crimes contre la propriété comptaient pour environ 41 p. 100 des infractions commises, les agressions ou autres crimes de violence pour 24 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies comptait pour 11 p. 100, tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales et au *Code criminel*.

La durée moyenne de probation était de 12 mois.

Les programmes communautaires relèvent plus particulièrement des Services communautaires.

Programmes communautaires

Les programmes de correction communautaires comprennent le programme d'ordonnance de travail bénévole, le programme d'optionamende et les programmes d'absences temporaires.

Programme d'ordonnance de travail bénévole

Ce programme est une mesure de rechange qui s'offre au juge pour s'occuper du contrevenant au sein de la collectivité. Le programme, qui est une condition inhérente à l'ordonnance de probation, permet au contrevenant et à la collectivité de prendre en charge la résolution de certaines catégories d'activités criminelles.

L'accomplissement d'un travail utile pendant un certain nombre d'heures permet au contrevenant non seulement de dédommager la collectivité pour le tort qu'il lui a causé, mais également de trouver en son sein un débouché pour ses talents, ses intérêts et ses capacités. La punition ne constitue pas une facette des ordonnances de travail communautaire. Il s'agit, plutôt, de mettre l'accent sur la capacité d'assumer ses responsabilités et de rendre compte de ses actes.

En tout, 232 contrevenants ont participé au programme d'ordonnance de travail bénévole.

Programme d'option-amende

Ce programme s'adresse aux contrevenants qui bénéficient d'un délai pour s'acquitter de l'amende qui leur a été imposée, mais ne peuvent pas le faire en raison de difficultés financières ou personnelles. L'option qui s'offre à eux consiste à travailler pour un organisme communautaire sans but lucratif et à s'acquitter ainsi de l'amende en souffrance en apportant une contribution à la communauté.

A total of 1,164 offenders participated in the Fine Option Program.

Temporary Absence Program

The purpose of this program is to provide sentenced offenders an opportunity to return to the community for employment, education, medical or humanitarian reasons. The Temporary Absence Program is premised on the principles of protection of the community, the social re-integration of the offender into the community and compliance with the judicial intent of sentencing.

The Temporary Absence Program permits sentenced offenders to be conditionally released for medical, humanitarian, or rehabilitative reasons, allowing inmates to serve part of their sentence within the community.

During the year, there were 1,422 offender requests made for temporary absence passes of which 880 were approved.

Victim Services

Victim Services provides a range of support programs, ensuring victims of crime are informed about their rights and responsibilities, are aware of available services and remedies, and are treated with courtesy, compassion, and at a minimum degree of inconvenience.

The Victim Services Program operates in Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John, through the use of full-time Victim Services Co-ordinators. Part-time victim service workers (under contract) are in place in Newcastle and St. Stephen. In addition, paraprofessionals are utilized in Moncton, Fredericton, Woodstock and Burton. Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex, Grand Falls, Richibucto, Bouctouche and Shediac receive some services, based on priority referral, on an outreach basis from other centers.

Three principal programs administered by Victim Services are Compensation for Victims of Crime, Victim Impact Statement Program, and the Witness Assistance Program.

Compensation for Victims of Crime

This program provides cash awards to victims for personal damages incurred as a result of crime. Compensation awarded under the *Compensation for Victims of Crime Act* is cost-shared by the

En tout, 1 164 contrevenants ont participé au programme d'optionamende.

Programme d'absences temporaires

L'objectif du programme est d'offrir au contrevenant en détention la possibilité de retourner à la collectivité pour des motifs d'ordre professionnel, éducatif, médical ou humanitaire. Le programme d'absence temporaire est basé sur les principes de la protection de la collectivité, de la réintégration sociale du contrevenant et du respect de l'intention visée par la sentence juridique.

Ce programme permet donc au détenu d'obtenir une libération conditionnelle pour des motifs d'ordre médical, humanitaire ou de réadaptation afin qu'il puisse purger sa peine au sein de la collectivité.

Les détenus ont présenté 1 422 demandes d'absences temporaires en 1991-1992. De ce nombre, 880 ont été approuvées.

Services aux victimes

Les Services aux victimes fournissent une gamme de programmes de soutien pour permettre aux victimes d'actes criminels d'être informées de leurs droits et de leurs responsabilités, de connaître les services et les recours à leur disposition, et d'être traitées avec courtoisie et compréhension en subissant le moins d'inconvénients possible.

Ce service est offert à Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John par des coordonnateurs à temps plein. Des travailleurs(contractuels) à temps partiel offrent des services aux victimes à Newcastle et St. Stephen. Des paraprofessionnels travaillent également à Moncton, Fredericton, Woodstock et Burton. Certains services sont offerts à partir d'autres centres sur une base prioritaire à Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex, Grand-Sault, Richibucto, Bouctouche et Shediac.

Les trois principaux programmes administrés par les Services aux victimes sont l'indemnisation des victimes d'actes criminels, le programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime et le progamme d'aide aux témoins.

Indemnisation des victimes d'actes criminels

Grâce à ce programme, les victimes d'actes criminels reçoivent une indemnité. Le coût des indemnités accordées en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* est assumé à la fois par le

Federal and Provincial Governments. Under the existing cost-sharing arrangement, the contribution by the Federal Government amounts to 50% of the awards or a maximum of 25 cents per capita of the population of New Brunswick, whichever is lesser.

During the year, 200 applications for compensation were decided. Of these, 160 resulted in compensation awards in the aggregate amount of $326,887.

Victim Impact Statement Program

As a result of amendments to the *Criminal Code* of Canada, a court may now consider a Victim Impact Statement for the purpose of determining the sentence to be imposed on an offender. A Victim Impact Statement describes the harm done to, or loss suffered by the victim of a criminal offence. It summarizes the physical, emotional and financial effects of the crime upon the victim.

A Victim Impact Statement may be initiated by the victim or requested by the court, crown prosecutor, or defense counsel. Participation in giving a statement is voluntary. Once given to the court, the statement becomes a matter of record and is provided to the judge, crown prosecutor and defence counsel.

Victim Service Co-ordinators provide assistance in the completion of the Victim Impact Statement form. Co-ordinators are also responsible for submitting the completed statement to the court in accordance with the provisions of the *Criminal Code* of Canada. During the year 190 Victim Impact Statements were completed.

Witness Assistance Program

The primary objective of this program is to provide information concerning court procedures and the rights and responsibilities of witnesses to those individuals who are compelled to testify at criminal proceedings. Victim and child witnesses receive special attention.

The Witness Assistance Program began in 1983 in Saint John and Campbellton. Currently the program operates continuously in six centres: Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John. As well, contract victim service workers and paraprofessionals deliver the program to victim/witnesses in St. Stephen, Woodstock, Newcastle, Burton and Hampton. Services in other court jurisdictions are provided when resources permit.

gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Conformément aux ententes en vigueur pour le partage des coûts, le gouvernement fédéral verse la plus petite des deux sommes suivantes: 50 p. 100 des indemnités accordées ou 0,25 $ par habitant de la province.

En 1991-1992, le ministère a rendu 200 décisions portant sur des demandes. De ce nombre, 160 indemnisations ont été acceptées et 326 887 $ ont été payés.

Programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime

À la suite des modifications apportées au *Code criminel* du Canada, le tribunal peut maintenant prendre en considération une déclaration des répercussions du crime sur la victime au moment d'établir la sentence du contrevenant. Dans cette déclaration, la victime décrit les blessures qui lui ont été infligées ainsi que les pertes qu'elle a subies. Elle résume également les répercussions physiques, émotives et financières du crime.

La victime, le juge, le procureur de la Couronne ou l'avocat de la défense peuvent demander qu'une telle déclaration soit remplie. Toutefois, la victime a toujours le droit de refuser de remplir la déclaration des répercussions du crime. Une fois remise au tribunal, la déclaration est versée au dossier, et une copie doit être remise au juge, au procureur de la Couronne et à l'avocat de la défense.

Les coordonnateurs des Services aux victimes peuvent venir en aide aux victimes et leur fournir les formulaires nécessaires pour leurs déclarations des répercussions du crime. Ils doivent également soumettre les déclarations remplies au tribunal en vertu des dispositions du *Code criminel* du Canada. En 1991-1992, 190 formulaires de déclaration des répercussions du crime ont été remplies.

Programme d'aide aux témoins

L'objectif premier de ce programme est de fournir des renseignements concernant les poursuites pénales ainsi que les droits et responsabilités des victimes aux personnes qui sont appelées à témoigner au cours de procédures pénales. Les victimes et les enfants témoins d'actes criminels reçoivent une attention particulière.

Ce programme a été amorcé en 1983 à Saint John et Campbellton. Actuellement, le programme est offert sur une base permanente dans six centres, soit Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John. Des services aux victimes et aux témoins sont également offerts par des travailleurs à contrat et des paraprofessionnels à St. Stephen, Woodstock, Newcastle, Burton et Hampton. D'autres centres reçoivent des services lorsque les ressources le permettent.

During the year, 4,110 victim/witnesses participated in the program. Of these 1,333 were victims of which 125 were children. Seventy-one percent of these children were victims of sexual assault.

Young Offender Services

Overview

The mandate of Young Offender Services is to ensure the protection of society through the provision of institutional and community rehabilitative services to young offenders in accordance with the *Young Offenders Act.*

This year was the seventh year of operations under the jurisdiction of the Young Offenders Act. Under the Act, young persons aged 12-17 in conflict with the law are accountable for their actions as offenders within the Criminal Justice System.

During the year, 937 youths participated in the Alternative Measures Program and 2,976 young offenders appeared in Youth Court, for a total of 3,913 dealt by the Criminal Justice System.

The following services and programs are the specific responsibility of Young Offender Services:

- Alternative Measures Program
- Pre-Dispositional Services
- Post-Dispositional Services

Alternative Measures Program

The Alternative Measures program provides an alternative to formal court proceedings. The aim of the program is to foster community involvement and awareness, and lessen the stigma of judicial proceedings while allowing young persons to take responsibility for their illegal acts.

During the year, the Alternative Measures Program operated throughout the province through community service offices. A total of 937 youths (32 percent of all admissions to young offender programs) participated in the program. Approximately 90 percent of the participants successfully completed this program.

The typical young offender dealt with by the Alternative Measures Program was 15 years old, with a grade 10 education and no previous involvement with the law. Seventy-four percent of

En 1991-1992, 4 110 victimes et témoins ont participé au programme. De ce nombre, 1 333 étaient des victimes, dont 125 étaient des enfants; 71 p. 100 d'entre eux ont été victimes d'agressions sexuelles.

Services aux jeunes contrevenants

Vue d'ensemble

Le mandat des Services aux jeunes contrevenants consiste à assurer la protection de la société en fournissant des services en établissement ainsi que des services communautaires de réadaptation aux jeunes contrevenants conformément à la *Loi sur les jeunes contrevenants.*

L'année 1991-1992 marque la septième année des activités qui relèvent de cette loi. Ainsi, les adolescent âgés de 12 à 17 ans, qui sont en conflit avec la loi doivent rendre compte de leurs actes à titre de contrevenants visés par le système de justice criminelle.

Au cours de l'année, 937 jeunes ont participé au Programme de mesures de rechange, 2 976 jeunes contrevenants ont comparu devant le tribunal pour adolescents, ce qui fait au total 3 913 cas traités par le système de justice criminelle.

Les services et programmes qui relèvent plus particulièrement des Services aux jeunes contrevenants sont les suivants :

- Programme de mesures de rechange
- Services prédécisionnels
- Services postdécisionnels

Programme de mesures de rechange

Ce programme offre une solution de rechange aux procédures judiciaires et vise à favoriser la prise de conscience et la participation de la communauté. Le programme a également pour objectif d'atténuer les effets stigmatisants des procédures judiciaires, tout en permettant aux jeunes contrevenants d'assumer la responsabilité de leurs actes illégaux.

Durant l'année, le programme des mesures de rechange a fonctionné dans toute la province par l'intermédiaire des bureaux de service communautaires. En tout, 937 jeunes y ont pris part (soit 32 p. 100 de l'ensemble des admissions aux programmes) et environ 90 p. 100 d'entre eux l'ont terminé avec succès.

Le profil du jeune contrevenant moyen auquel s'adresse ce programme est celui d'un adolescent âgé de 15 ans, qui possède une dixième année et n'a pas eu de démêlés avec la justice auparavant. Dans 74 p. 100 des cas, il s'agit de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la

these offenders were male. Of the offences committed approximately 74 percent were property related, 5 percent were assaults, 11 percent were provincial offences, 1 percent were drug related while the remainder were federal or other *Criminal Code* offences.

Pre-Dispositional Services

Two main types of services are provided at the pre-dispositional stage: assessments and pre-trial detention services.

Assessments include all reports prepared for the Youth Court such as pre-disposition reports, and medical and psychological assessments. During the year, correctional youth workers completed 1,646 reports of which 1,098 were pre-dispositional reports.

Pre-trial detention services rendered are police holdings and remands detained in either open or secure facilities. A total of 323 youths were held in secure custody on remand.

Post-Dispositional Services

Post-dispositional services have been defined as programs provided by Correctional Services to ensure that dispositions imposed by the Youth Court can be implemented in keeping with the Young Offenders Act. These services include Community and Custody Services.

Community Based Programs

Community-Based Programs include Probation, the Community Service Order Program and the Fine Option Program. A total of 1,024 youths (35 percent of all admissions to young offender programs) were admitted to Community-Based Programs during the year.

The typical young offender sentenced to a community disposition was 16 years old, with a grade 8 education and no previous involvement with the law. Eighty-seven percent of these offenders were male. Of the offences committed approximately 61 percent were property related, 14 percent were assaults, 5 percent were provincial offences, .3 percent were drug related, 1 percent were impaired driving while the remainder were federal or other *Criminal Code* offences.

propriété représentaient environ 74 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 5 p. 100 d'entre elles, les infractions aux lois provinciales pour 11 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 1 p. 100, tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales ou autres infractions au *Code criminel*.

Services prédécisionnels

Deux principaux services sont offerts à l'étape prédécisionnelle, soit les services d'évaluation et les services de détention avant le procès.

Les services d'évaluation sont chargés de rédiger tous les rapports rédigés à l'intention du tribunal pour adolescents, comme les rapports prédécisionnels et les rapports d'examens médicaux et psychologiques. Durant l'année, les délégués à la jeunesse ont été appelés à rédiger 1 646 rapports dont 1 098 d'entre eux étaient des rapports prédécisionnels.

Les personnes détenues conformément aux services de détention avant le procès étaient sous le coup d'une sentence ou détenus à titre préventif dans des établissements de garde en milieu ouvert ou en milieu fermé. Le nombre de jeunes détenus préventivement en milieu fermé s'élevait à 323.

Services postdécisionnels

Les services postdécisionnels sont définis comme étant des programmes offerts par la Division des services correctionnels pour assurer que les décisions rendues par le tribunal pour adolescents soient appliquées conformément à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ils comprennent les services communautaires et les services de garde.

Programmes communautaires

Les programmes communautaires comprennent la probation, le programme d'ordonnance de travail bénévole ainsi que le programme d'option-amende. En tout, 1 024 jeunes (soit 35 p. 100 de l'ensemble des admissions aux programmes pour les jeunes contrevenants) ont été admissibles aux programmes communautaires durant l'année.

Le profil du jeune contrevenant moyen soumis à une ordonnance communautaire est celui d'un jeune âgé de 16 ans, qui possède une 8^{e} année et n'a jamais eu de démêlés avec la justice. Dans 87 p. 100 des cas, il s'agit de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 61 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 14 p. 100, les infractions aux lois provinciales pour 5 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 0,3 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies pour 1 p. 100 tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales ou autres infractions au *Code criminel*.

The average period of probation supervision was 8 months.

Custody Services

Correctional Services is responsible for the administration of residential facilities for young offenders sentenced to a term of open or secure custody.

Open Custody

During the year, open custody services were provided by one Community Residential Centre operated by the Department of the Solicitor General and through a contractual arrangement with the Department of Health and Community Services to provide group home and foster home placements. A total of 317 youths were admitted to open custody. The average daily population of young offenders held in open custody was 120.

The typical young offender sentenced to open custody was a 16 year old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety-two percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 41 percent were property related, 10 percent were assaults, 26 percent were probation violations, while the remainder were provincial, federal or other Criminal Code offences.

The average time served under sentence in open custody by young offenders released during the year was 136 days.

Secure Custody

Two facilities, the New Brunswick Training School and the Madawaska Regional Correctional Centre, operated as young offender secure custody facilities during the year. A total of 648 youths (including remands and open custody violations) were admitted to secure custody. The average daily population of young offenders held in secure custody was 98.

The typical young offender admitted to secure custody was 16 years old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety-one percent of the sentenced offenders were male. Of the offences committed, approximately 25 percent were property related, 3 percent were assaults, 12 percent were escapes, 30 percent were open custody violations, 17 percent were probation violations, while the

La durée moyenne de probation sous surveillance s'élevait à 8 mois.

Services de garde

La Division des services correctionnels est chargée de l'administration des centres résidentiels pour la garde des jeunes contrevenants en milieu ouvert ou en milieu fermé.

Garde en milieu ouvert

Les services de garde en milieu ouvert étaient offerts en 1991-1992 dans un centre résidentiel communautaire, administré par le ministère du Solliciteur général, et dans des foyers de groupe ou des foyers d'accueil, sous contrat avec le ministère de la Santé et des Services communautaires. En tout, 317 jeunes ont été détenus en milieu ouvert au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes contrevenants détenus en milieu ouvert s'élevait à 120.

Le profil moyen du jeune contrevenant ayant fait l'objet d'une ordonnance de garde en milieu ouvert est celui d'un jeune âgé de 16 ans, possédant une 8e année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 92 p. 100 cent des cas, les contrevenants étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 41 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 10 p. 100, 26 p. 100 ont été des infractions au règlement sur la probation, tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales, provinciales, ou au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention en milieu ouvert est de 136 jours.

Garde en milieu fermé

Deux établissements, l'École de formation du Nouveau-Brunswick et le Centre régional de correction du Madawaska, ont servi d'établissements de garde en milieu fermé pour les jeunes contrevenants en 1991-1992. En tout, 648 jeunes, dont ceux qui étaient détenus à titre préventif, y ont été admis au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes détenus en milieu fermé s'élevait à 98.

Le profil moyen du jeune contrevenant détenu en milieu fermé est celui d'un adolescent âgé de 16 ans, possédant une 8e année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 91 p. 100 des cas, les contrevenants condamnés étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 25 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 3 p. 100, les délits de fuite pour 12 p. 100, les infractions aux règlements de la garde en milieu

remainder were provincial, federal or other *Criminal Code* offences.

The average time served under sentence in secure custody by young offenders released during the year was 98 days.

ouvert représentaient 30 p. 100, 17 p. 100 étaient des infractions au règlement sur la probation, tandis que les autres représentaient des infractions aux lois fédérales et provinciales ou au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention en milieu fermé est de 98 jours.

Policing Services Division
Division des services de police
1991-1992

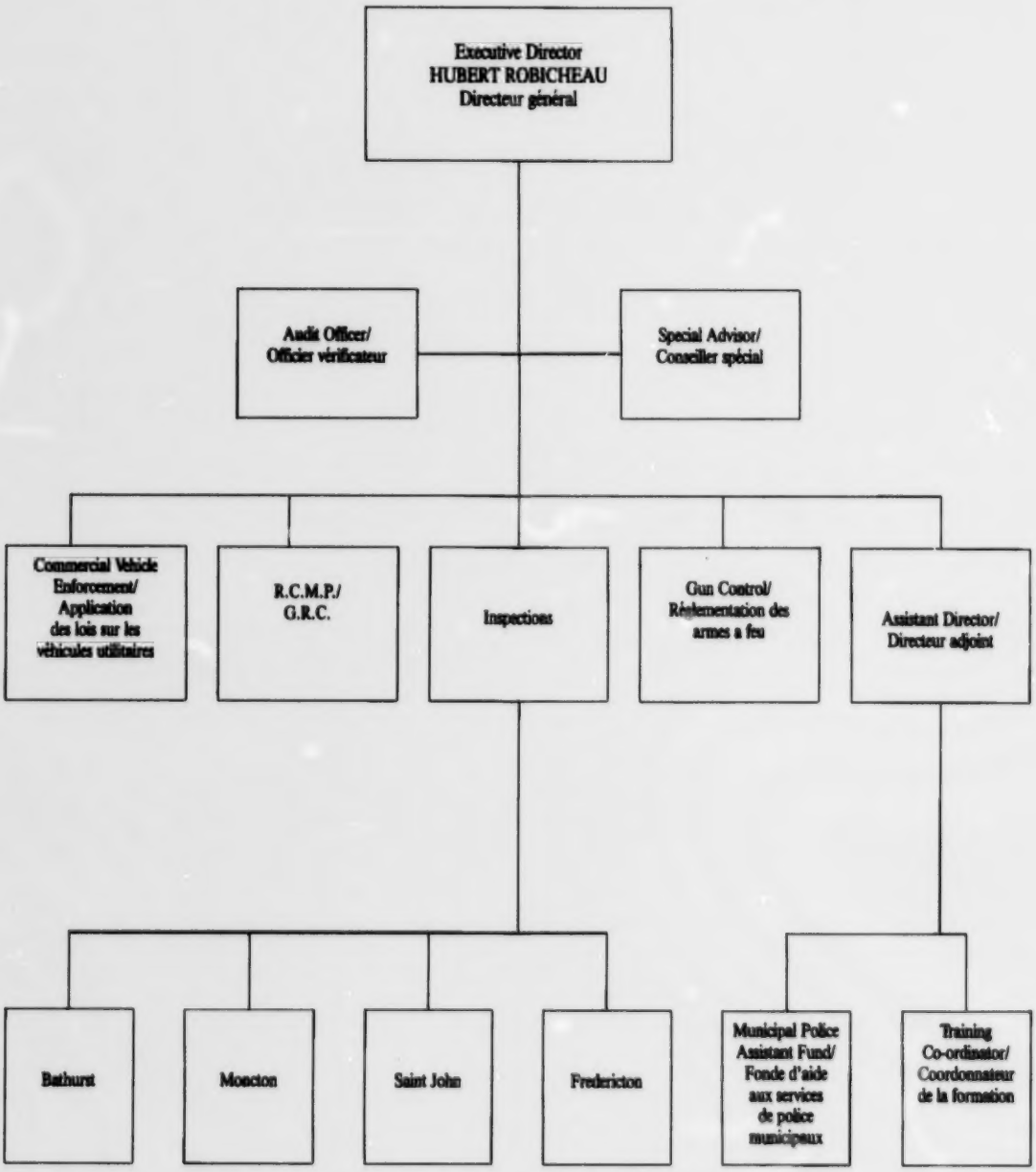

Policing Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Policing Services with an Assistant Director and a Director of Commercial Vehicle Enforcement.

The overall objectives of the Policing Services Division are to ensure an effective law enforcement system and to maintain public order.

As background information, it should be noted that governmental involvement in policing in New Brunswick dates back to 1927 when a Provincial Police Force was established. Prior to 1927, policing in the Province, with the exception of several larger municipalities who had established their own police forces, was the responsibility of provincial constables and county sheriffs. In 1932, the Province disbanded the Provincial Police Force and entered into an agreement with the Government of Canada for R.C.M.P. services. Municipalities throughout these years continued to augment provincial policing services with the establishment of their own independent forces.

In 1974, the Department of Justice established a Policing Services Branch to negotiate and administer the R.C.M.P. contract. A secondary function was to liaise with municipal police agencies and co-ordinate all related law enforcement activity within the department.

In 1977, the *Police Act* was enacted. Municipal police forces were given uniform legislative authority to administer their police departments. The Police Act also provided a framework for the establishment of minimum police standards throughout the Province and delineated the responsibility of the Attorney General, the New Brunswick Police Commission, and municipal police agencies.

In December, 1977 the New Brunswick Police Commission was established to act as an overseer of police operations within the Province and to respond to public concerns about policing. The *Police Act* imposed a major operational responsibility on the Police Commission and also empowered the Commission to receive, investigate and hold hearings into citizen complaints of a general or specific nature concerning police operations.

Division des services de police

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des Services de police, secondé par un directeur adjoint et un directeur de l'application des lois sur les véhicules utilitaires.

Les objectifs généraux de la division consistent à assurer un système efficace d'application des lois et à maintenir l'ordre public.

Il faudrait noter au préalable que l'engagement du gouvernement en matière de services policiers au Nouveau-Brunswick remonte à 1927, avec la création d'un corps policier provincial. Avant 1927, les services de police, sauf pour plusieurs grandes municipalités qui avaient établi leur propre corps de police, étaient pris en charge par les agents provinciaux de la paix et les shérifs des comtés. En 1932, la province a démantelé le corps de police provincial et a conclu une entente avec le gouvernement du Canada pour les services de la GRC. Au fil des ans, les municipalités ont contribué à augmenter le nombre de services policiers dans la province avec l'établissement de leurs propres corps de police.

En 1974, le ministère de la Justice a établi une direction des services de police en vue de négocier et d'administrer le contrat avec la GRC. Le ministère veillait accessoirement à assurer la liaison avec les services de police municipaux et à coordonner toutes les activités ministérielles relatives à l'application des lois.

La *Loi sur la police* a été promulguée en 1977. Ainsi, les corps de police municipaux étaient investis d'une autorité législative uniforme pour administrer leurs services. Cette loi fournissait également un cadre pour l'établissement de normes de police minimales dans toute la province, en plus de décrire les responsabilités du procureur général, de la Commission de police du Nouveau-Brunswick et des services de police municipaux.

En décembre 1977, la Commission de police du Nouveau-Brunswick a été instituée pour surveiller les activités policières et répondre aux préoccupations du public concernant les services de police. La *Loi sur la police* lui conférait des responsabilités opérationnelles considérables et l'autorisait également à recevoir et examiner les plaintes des citoyens ayant trait, de près ou de loin, aux activités policières et à tenir audience, le cas échéant.

In October 1987 responsibility for the Policing Services Division was transferred to the Solicitor General.

In early 1988, the New Brunswick Police Commission was re-organized and 3 part-time Commission members appointed.

The mandate of the Commission now includes:

1. the investigation and determination of complaints by any person relating to the conduct of a member of a municipal or regional police force;

2. the investigation and determination of any matter relating to any aspect of policing in any area of the province; and

3. the assessment of the adequacy of police forces in the province.

The Commission continues to enjoy statutorily independence with respect to its mandate.

During 1988-89, all operational responsibilities for policing previously discharged by the Police Commission were transferred to the Policing Services Division.

Presently policing services in the Province of New Brunswick are provided by a diverse range of police forces: R.C.M.P. under Provincial contract; R.C.M.P. under direct contract with 12 municipalities; 23 municipal police forces and 2 regional police forces. The majority of municipal and regional police forces are small with the exception of the 3 major forces in Saint John, Moncton, and Fredericton.

It should be noted that the Government of New Brunswick makes a grant in an amount equal to 50 percent of all fines generated from *Criminal Code* and provincial offences to municipalities on a per capita basis. These grants are issued by the Department of Municipalities, Culture & Housing, and enable municipal governments to offset some of the basic costs incurred in operating a police force.

As well, several administrative components of the Policing Services Division also play a support role in the New Brunswick policing system.

During the year, work continued on the Comprehensive Policing Study. Policing Services was actively involved in consultation with the Senior Consultant for the general study, the Outside Consultant for the *Public Attitude Survey:*

La Direction des services de police est passée sous la responsabilité du Solliciteur général en octobre 1987.

La Commission de police du Nouveau-Brunswick a été réorganisée au début de l'année 1988 et trois commissaires à temps partiel ont été nommés.

Le mandat de la Commission comprend maintenant :

1. l'enquête et le règlement des plaintes relatives à la conduite d'un membre d'un service de police municipal ou régional;

2. l'enquête et le règlement de toute question concernant n'importe quel aspect du travail policier partout dans la province;

3. l'évaluation des services de police offerts dans la province afin de déterminer s'ils sont suffisants.

Pour réaliser son mandat, la Commission continue de jouir d'une indépendance statutaire.

En 1988-1989, toutes les autres responsabilités opérationnelles en matière de services policiers qui relevaient auparavant de la Commission de police ont été transférées à la Division des services de police.

Actuellement, les services de police du Nouveau-Brunswick sont assurés par divers corps policiers : la GRC sous contrat avec la province; la GRC sous contrat avec 12 municipalités; 23 corps de police municipaux et deux corps de police régionaux dont la plupart sont modestes, à l'exception de trois corps de police importants, à Saint John, Moncton et Fredericton.

Il importe de souligner noter que le gouvernement du NouveauBrunswick accorde aux municipalités un montant égal à 50 p. 100 des amendes perçues en vertu du *Code criminel* et des infractions provinciales par habitant. Ces subventions sont attribuées par le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation et permettent aux administrations municipales de compenser les frais encourus pour la gestion de leur corps policier.

Plusieurs composantes administratives de la Division des services de police jouent également un rôle de soutien au sein du système policier du Nouveau-Brunswick.

Durant l'année, on a poursuivi les travaux pour l'Étude sur les services de police. La Division des services de police a participé activement aux travaux avec l'expert-conseil principal et le consultant externe pour l'étude intitulée : *Public Attitude Survey : Crime, Safety and*

Crime, Safety and Policing Services in New Brunswick, and departmental staff for the background documents: *Policing Services in New Brunswick: Indicators Based on 1990 Actual Expenditures, R.C.M.P. Component, Municipal Policing Component, Quantitative Needs Analysis, and Legal Status of Police.*

The Policing Services delivery system presently consists of Policing Services Administration, the Municipal Policing Branch, Inspections, Gun Control and Commercial Vehicle Enforcement.

Policing Services Administration

Overview

The mandate of Policing Services Administration is to co-ordinate all arrangements for R.C.M.P. services, to liaise with the New Brunswick Police Commission, the Atlantic Police Academy, and the Canadian Police College, and to advise on matters relating to policing services in the Province.

The following services are the specific responsibility of Policing Services Administration:

- R.C.M.P. Contract Administration
- Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

R.C.M.P. Contract Administration

Since 1932 the R.C.M.P., under contract, has been the provincial police force. With the exception of a 5 year agreement for the period 1976 to 1981, the agreements have covered 10 year periods. The current agreement commenced on April 1, 1981 and was to expire on March 31, 1991 but was extended for one year to allow for negotiations for another long term agreement. Under the terms of the agreement, the province is required to pay a percentage of the costs incurred by the R.C.M.P. in providing provincial policing services. In the first year of the current agreement, New Brunswick was required to pay 56 percent of the cost with an increase of one percent per year until April 1, 1986, when the increase was 2 percent per year, to a maximum of 70 percent in this final year of the initial agreement. With one year extension of the 1981 agreement, the provincial share remains the same for 1991-92.

Policing Services in New Brunswick. La division a également travaillé avec le personnel du ministère aux documents suivants : *Les services de police au Nouveau-Brunswick : Indicateurs basés sur les dépenses réelles en 1990; Étude sur les services de police : la GRC; la police municipale; analyse quantitative des besoins; et statut juridique de la police.*

Actuellement, le système de prestation des services policiers comprend l'administration des services de police, la Direction des services de police municipaux, le Service des inspections, la réglementation des armes à feu et la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires.

Administration des services de police

Vue d'ensemble

L'administration des services de police a pour mandat de coordonner toutes les ententes concernant les services de la GRC, d'assurer la liaison avec la Commission de police du Nouveau-Brunswick, l'Académie de police de l'Atlantique ainsi que le Collège canadien de police et de fournir des conseils sur les questions touchant les services policiers dans la province.

Les services qui relèvent plus particulièrement de l'administration des services de police sont les suivants :

- Administration du contrat avec la GRC
- Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Administration du contrat avec la GRC

La GRC a été le corps de police provincial sous contrat depuis 1932 et, à l'exception d'une entente quinquennale pour la période allant de 1976 à 1981, les autres ententes couvraient des périodes de dix ans. L'entente actuelle est entrée en vigueur le 1er avril 1981 et devait prendre fin le 31 mars 1991, mais on l'a prolongée d'un an afin d'avoir le temps de négocier une autre entente de longue durée. En vertu de cette entente, il incombe à la province de prendre à sa charge un certain pourcentage des frais occasionnés par les services de police provinciaux assurés par la GRC. Au cours de la première année de l'entente actuelle, le Nouveau-Brunswick devait défrayer jusqu'à 56 p. 100 du coût, avec une augmentation de un pour cent par an jusqu'au 1er avril 1986, date à laquelle l'augmentation passait à 2 p. 100 par an jusqu'à un maximum de 70 p. 100 pour la dernière année de l'entente initiale. Avec la prolongation de l'entente pour un an, la contribution de la Province demeure la même pour 1991-1992.

The internal management of the Force, including administration and the application of professional police procedures remains under the control of Canada although the commanding officer acts under the direction of the provincial Solicitor General in respect of the administration of justice in the province. Provincial policing objectives, priorities and goals are determined or approved by the Solicitor General and implemented by the Commanding Officer. The Commanding Officer is also obliged to provide the Solicitor General with information in possession of the Force concerning provincial policing responsibilities which affects the administration of justice in the province.

The major component of contract administration is the administration and control of the funding of the R.C.M.P. contract which gives the R.C.M.P. policing jurisdiction over all unincorporated areas of the province and those municipalities not otherwise served by municipal or regional police forces.

Under the terms of the Policing Services agreement, the R.C.M.P. is responsible for policing 70 incorporated municipalities each with a population of under 5,000. The rate of recovery by the province from the towns and villages is $86.00 per capita for the 1992 calendar year.

During 1988 a separate agreement was negotiated with the Government of Canada for resumption of highway law enforcement responsibilities by the R.C.M.P. effective February 1, 1989. This agreement terminates in March of 1992, concurrent with the general policing agreement.

The present provincial establishment of the R.C.M.P. is 431 members.

Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

The Solicitor General has approved, in accordance with the provincial/federal agreement for R.C.M.P. services in the province, the provision of certain services by the R.C.M.P. to assist municipal police forces.

The following R.C.M.P. services are available to all municipal police forces on a cost recovery basis: polygraph, police dog, helicopter, underwater recovery, emergency response team, and tactical troop. In addition, investigative services are provided in difficult cases where it is preferable that the investigation be conducted by an outside

La gestion interne du corps de police, notamment l'administration et l'application des règles professionnelles de maintien de l'ordre demeurent sous la surveillance du gouvernement fédéral, bien que le commandant agisse sous la direction du Solliciteur général de la province en ce qui a trait à l'administration de la justice provinciale. Les objectifs, les priorités et les buts de ces services policieres sont établis ou approuvés par le Solliciteur général et mis en oeuvre par le commandant. Ce dernier a également l'obligation de fournir au Solliciteur général les renseignements que possède le corps de police concernant les fonctions des services de police provinciaux qui ont un effet sur l'administration de la justice dans la province.

La principale composante de l'administration du contrat conclu avec la GRC consiste à administrer et à vérifier son budget. La compétence territoriale de la GRC s'étend sur l'ensemble des régions non constituées en municipalités qui ne sont pas desservies par un corps de police municipal ou régional.

Dans le cadre de cette entente sur les services de police, la GRC est chargée des services de police dans 70 régions non constituées en municipalités qui comptent 5 000 habitants ou moins chacune. Le taux de recouvrement de la province à partir des villes et des villages s'élève à 86 $ par habitant pour l'année civile 1992.

Une entente séparée a été négociée au cours de l'année 1988 avec le gouvernement du Canada afin que la GRC assume de nouveau les fonctions relatives au maintien de la sécurité routière et ce, à partir du 1er février 1989. Cette entente prend fin en mars 1992 en même temps que l'entente générale sur les services de police.

L'effectif provincial de la GRC s'élève actuellement à 431 membres.

Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Le Solliciteur général a approuvé, conformément à l'entente provinciale-fédérale sur les services de la GRC dans la province, la prestation d'un certain nombre de services dans le but d'assister les corps de police municipaux.

Les services suivants sont offerts par la GRC à tous les corps de police municipaux sur une base de recouvrement des frais : polygraphes, chiens policiers, hélicoptères, services de plongée, équipes d'intervention d'urgence et troupes anti-émeutes. De plus, des services d'investigation sont assurés dans les cas difficiles où il est préférable que l'enquête soit menée par une agence

police agency (for example, investigations regarding criminal allegations involving police officers).

R.C.M.P. services are also available to small municipalities on a cost recovery basis in respect of commercial crime investigation, general investigation of major crimes and fingerprinting and other identification services. In exceptional cases, these services are also provided to larger municipal forces.

Municipal Policing Branch

The Municipal Policing Branch, headed by the Assistant Director of Policing Services, is responsible for a number of activities including: liaising with the New Brunswick Chiefs of Police Association, the Atlantic Chiefs of Police Association, and the Canadian Chiefs of Police Association; co-ordinating and participating in various committees, such as Policing Standards, *Police Act* Amendments, and the Discipline Code.

In addition to the above, the Municipal Policing Branch is responsible for Police Training Co-ordination, Operational Audits and the Municipal Police Assistance Fund.

Police Training Co-ordination

The Policing Services Division is responsible for the co-ordination of all municipal police force training with the Atlantic Police Academy and the Canadian Police College.

To encourage in-service training of police officers, the Department of the Solicitor General will pay the cost of approved courses. For those officers in training, accommodations and meals may be funded through the Municipal Police Assistance Fund.

The Policing Services Division provides for/or participates in various types of training. Seminars are conducted to acquaint police officers with new legislation and procedures that have an impact on their everyday activities. Courses were given to Federal Park Wardens at Fundy and Kouchibouguac National Parks to familiarize them with the procedures and use of tickets under the *Provincial Offences Procedure Act.* Regional seminars for police on the collection of Family

policière extérieure, comme par exemple, les allégations criminelles contre des agents de police.

En ce qui a trait aux enquêtes sur les fraudes commerciales, aux enquêtes générales sur les crimes majeurs, à l'identification des empreintes digitales et autres services d'identification, les petites municipalités peuvent également disposer des services de la GRC aux mêmes conditions. Dans des cas exceptionnels, ces services sont également offerts aux corps de police municipaux plus importants.

Direction des services de police municipaux

La Direction des services de police municipaux relève du directeur adjoint des services de police. Elle est chargée de plusieurs activités, dont la liaison avec l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, l'Association des chefs de police de l'Atlantique, et l'Association canadienne des chefs de police; la participation à plusieurs comités et la coordination de ces comités, comme les normes des services de police, les modifications apportées à la *Loi sur la police* et le Code de discipline.

De plus, la direction est responsable de la coordination de la formation policière, des vérifications opérationnelles et du Fonds d'aide aux services de police municipaux.

Coordination de la formation policière

La Division des services de police est chargée de coordonner l'ensemble de la formation destinée aux corps de police municipaux, de concert avec l'Académie de police de l'Atlantique et le Collège canadien de police.

Afin d'encourager la formation interne des agents de police, le ministère du Solliciteur général assumera les frais des cours approuvés. De plus, les frais d'hébergement, de voyage et de remplacement des agents en cours de formation peuvent être financés par le biais du Fonds d'aide aux services de police municipaux.

La division offre différents cours auxquels participent les employés. Des séminaires sont offerts pour renseigner les agents de police sur les nouvelles lois et procédures qui ont des conséquences sur leurs activités quotidiennes. Des cours ont été offerts aux gardiens des parcs nationaux à Fundy et Kouchibouguac afin qu'ils connaissent mieux la procédure et l'utilisation des contraventions en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.* Des ateliers régionaux sur la compilation de statistiques à l'égard de

Violence Statistics will commence in the 1992-93 fiscal year.

Policing Services Division is actively participating in several interdepartmental initiatives which is ongoing, namely the Committee on Family Violence and the Committee to develop a statistical system to track incidents of family violence reported to police agencies. Others include early childhood services and services for Seniors/Elder Abuse.

Operational Audits

The Policing Services Division is responsible for conducting audits of municipal police departments. This is a service that was previously provided to municipalities by the New Brunswick Police Commission. Audits of individual police forces are conducted approximately every 2 years to promote efficient police services and the development of effective and professional policing. A total of 6 audits were conducted during the year.

Municipal Police Assistance Fund

The Municipal Police Assistance Fund was established in 1986 to enhance the quality of municipal policing in the province. The fund is comprised of 25 percent of provincial statute and Criminal Code revenue generated by municipal police forces and is utilized to provide assistance for special police needs not available through normal funding sources. Particular attention is given to augmenting smaller municipal forces and upgrading the level of policing in the province. Municipalities that have their own local police force or have directly contracted with the R.C.M.P. to provide municipal policing, the Chiefs of Police Association and the Department of the Solicitor General acting on behalf of the police community in New Brunswick are eligible to receive funding for enhancement of policing in their area.

The Department of the Solicitor General has overall responsibility for the administration of the Municipal Police Assistance Fund and discharges this responsibility through an Advisory Committee and a Municipal Policing Services Co-ordinator.

The Municipal Policing Services Co-ordinator is responsible for the day-to-day administrative operations of the Fund, including identifying the needs and requirements of municipal police forces, screening and processing submissions for funding and co-ordinating the policies and procedures which govern the funding process.

la violence familiale seront offerts aux corps de police au cours de 1992-1993.

La Division des services de police participe aussi activement à plusieurs activités interministérielles, dont le comité sur la violence familiale et le comité chargé de la conception d'un système de statistiques sur les cas de violence familiale signalés aux services de police. D'autres comités portent sur les services à l'enfance et les services pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Vérifications opérationnelles

La Division des services de police est chargée des vérifications opérationnelles des services de police municipaux. Il s'agit d'un nouveau service qui était auparavant offert aux municipalités par la Commission de police du Nouveau-Brunswick. La vérification des différents corps policiers est effectuée environ une fois tous les deux ans dans le but de promouvoir des services de police efficaces ainsi que la prestation de services professionnels. Durant l'année, six vérifications ont été effectuées.

Fonds d'aide aux services de police municipaux

Ce fonds a été établi en 1986 dans le but d'améliorer la qualité des services de police des municipalités. Le fonds représente un montant équivalant à 25 p. 100 des revenus touchés par les corps de police municipaux en vertu des lois provinciales et du *Code criminel* et sert à aider les services policiers qui ne sont pas admissibles aux sources de financement ordinaires de la province. Une attention particulière est accordée à l'augmentation des effectifs policiers des municipalités plus modestes et à l'amélioration des services de police de la province. Les municipalités dotées de leur propre corps de police ou ayant conclu un contrat directement avec la GRC pour la prestation de services policiers ainsi que l'Association des chefs de police et le ministère du Solliciteur général, au nom des corps de police du Nouveau-Brunswick, peuvent recevoir des fonds pour l'amélioration des services policiers dans une région.

Le ministère du Solliciteur général est responsable de l'administration générale du fonds et s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire d'un comité consultatif et d'un coordonnateur des services de police municipaux.

Le coordonnateur est responsable de la gestion quotidienne du fonds, de la détermination des besoins des services de police municipaux, de la sélection et du traitement des demandes de subvention ainsi que de la coordination des modalités de financement.

The Advisory Committee is composed of the Chairperson, who is the Executive Director of Policing Services, and 3 other members who represent the Provincial/Municipal Council, the New Brunswick Chiefs of Police Association, and the Department of Municipalities, Culture & Housing. The principal responsibility of the Committee is to advise the Solicitor General on priorities for the use of the Fund.

Municipal Police Departments make application to the fund outlining proposed projects. The Solicitor General has final approval over the disbursement of funds.

During the year, 24 projects were approved by the Municipal Police Assistance Fund. Examples of projects that were funded include the Police Operational Reporting System (Consultant, salaries, software, hardware, maintenance contract), Comprehensive Policing Study, Training Courses, Purchase of equipment for smaller Municipal Police Forces, partial funding for the Crime Stoppers Program and for police training at the Atlantic Police Academy.

Inspections

The mandate of Inspections is to provide for the protection of the public interest with respect to salvage dealers, private investigators, and the security services industry.

The Executive Director of Policing Services is responsible for the administration and supervision of enforcement procedures of the *Salvage Dealers Licensing Act*, and the *Private Investigators and Security Services Act*. There are inspectors located at regional offices in Saint John, Moncton, Bathurst, and Fredericton.

Principal activities of Inspections include the inspection of salvage dealers, and firearms and ammunition dealers in the province; the enforcement of regulations pertaining to agents and agencies licensed under the *Private Investigators and Security Services Act*.

There were 104 licenses issued to salvage dealers, 82 licenses issued to security service agencies, and 1,862 security services licenses (including security guards, private investigators, security consultants and burglar alarm agents) issued during the year.

Le comité se compose d'un président, soit le directeur général des services de police, et de trois autres membres qui représentent le Conseil provincial-municipal, l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick ainsi que le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation. Sa fonction principale est de conseiller le Solliciteur général sur les secteurs prioritaires à financer.

Les demandes de subvention soumises par les services de police municipaux doivent comporter une description des projets envisagés. Il revient au Solliciteur général d'approuver en dernier lieu l'attribution de ces subventions.

Durant l'année, 24 projets ont été approuvés par le Fonds d'aide aux services de police municipaux. Des exemples de projets subventionnés sont : le système de rapport des activités de la police (conseillers, salaires, logiciels, matériel informatique, contrats d'entretien), l'Étude sur les services de police, les cours de formation, l'achat d'équipement pour les services de police municipaux plus modestes, la subvention partielle du programme Échec au crime et la formation policière à l'Académie de police de l'Atlantique.

Inspections

La Section des inspections veille à protéger l'intérêt public pour ce qui est des brocanteurs, des détectives privés ainsi que de l'industrie des services de sécurité.

Le directeur général des Services de police s'occupe de l'application de la *Loi sur les licences de brocanteurs* et de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*. Il surveille également les mesures d'exécution prévues par ces lois. Des inspecteurs sont présents dans les bureaux régionaux de Saint John, Moncton, Bathurst et Fredericton.

La Section des inspections a pour fonctions principales d'inspecter les commerces des brocanteurs et des commerçants d'armes à feu et de munitions de la province, puis d'appliquer les règlements concernant les agents et les agences titulaires d'une licence en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*.

Au cours de l'année, 104 licences ont été délivrées à des brocanteurs, 82 licences à des agences de sécurité et plus de 1 862 licences de services de sécurité ont été délivrées à des gardiens, des détectives privés, des conseillers en sécurité et des agents de protection contre le vol.

In addition, Inspections processed 97 New Brunswick recruit applications to the Atlantic Police Academy.

Gun Control

The mandate of Gun Control is to administer firearms legislation involving the sale and control of firearms and ammunition in the province.

The Chief Provincial Firearms Officer is responsible to the Executive Director of Policing Services for the day-to-day administration of the Gun Control Program as outlined in the *Criminal Code*. This involves the control of purchase and sale of all firearms in the province; the processing of firearms and/or ammunition dealers' applications for licences; and the issuing of firearms acquisition certificates.

Operationally, the New Brunswick firearms administration is unique in Canada in that the processing of all applications is centralized at the office of the Chief Provincial Firearms Officer.

During the year, there were 285 licensed firearms dealers and 279 licensed ammunition dealers in the province. 8,956 certificates were issued by the Chief Provincial Firearms Officer for firearms acquisition.

Commercial Vehicle Enforcement

The mandate of the Commercial Vehicle Enforcement Branch is to provide a unified approach to commercial vehicle enforcement in New Brunswick; to reduce highway damage caused by overweight vehicles; and to enhance public safety on provincial highways.

Prior to disbandment of the New Brunswick Highway Patrol (NBHP) in January 1989, commercial vehicle weight enforcement was the responsibility of the Department of Transportation through the operation of six stationary weigh scales and by funding five NBHP two-person mobile weigh scales units.

In early 1989 the Government of New Brunswick approved the establishment of the Branch within the Policing Services Division of the Department of the Solicitor General. This included the transfer of positions and budget from the Department of Transportation to the Solicitor General for a mobile

La section a en outre traité 97 demandes d'admission à l'Académie de police de l'Atlantique.

Réglementation des armes à feu

Cette section est chargée de l'application des lois sur les armes à feu, dont l'acquisition et la vente d'armes à feu et de munitions dans la province.

Le chef provincial des préposés aux armes à feu doit répondre au directeur général des services de police de l'administration quotidienne du programme de réglementation des armes à feu, tel que décrit dans le *Code criminel*. Il lui incombe également de surveiller l'achat et la vente de toutes les armes à feu dans la province; de traiter les demandes de licence soumises par les commerçants d'armes à feu et de munitions et, enfin, de délivrer les autorisations d'armes à feu.

Sur le plan opérationnel, le programme de réglementation des armes à feu du Nouveau-Brunswick est unique en son genre au Canada, en ce sens que toutes les demandes sont étudiées au bureau du chef provincial des préposés aux armes à feu.

Durant l'année, la province comptait 285 commerçants d'armes à feu et 279 commerçants de munitions détenteurs d'une licence. Le chef provincial des préposés aux armes à feu a délivré 8 956 autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Application des lois sur les véhicules utilitaires

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires est chargée de fournir une approche uniforme à l'application des lois, de réduire les dommages causés aux routes par des véhicules dont le poids excède la limite permise, et d'améliorer la sécurité publique sur les routes provinciales.

Avant le démantèlement de la Patrouille routière du NouveauBrunswick (PRNB) en janvier 1989, l'application des lois sur le poids des véhicules utilitaires relevait du ministère des Transports qui utilisait six bascules fixes et qui subventionnait cinq unités mobiles de deux personnes de la PRNB.

Au début de l'année 1989, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé la création de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires au sein de la Division des services de police du ministère du Solliciteur général, et les personnes chargées de faire fonctionner les bascules mobiles ont été mutées à la

scales component of the Commercial Vehicle Enforcement Branch.

The Branch presently consists of a mobile weight component and a permanent weigh scale component. A national safety code component was transferred from the Department of Transportation on April 1, 1990.

The Branch is under the direction of a Provincial Director who reports to the Executive Director of Policing Services. The Branch employs 63 enforcement officers. These officers have peace officer status for the purpose of enforcement of the Provincial statutes for which they are responsible. Restrictions upon their enforcement activities are regulated by policy and procedural directives.

All policy, regulatory and administrative responsibilities including the setting of closed/ restricted road regulations, vehicle weight and size limits, equipment regulations, use of special permits and the National Safety Code program management remains the responsibility of the Department of Transportation.

The enforcement carried out by the stationary scales units, supplemented by the enforcement techniques of the mobile scales units contribute to the attainment of the following objectives of the Commercial Vehicle Enforcement Branch:

- applying enforcement uniformly to commercial vehicles travelling the Trans Canada Highway, numbered highways and secondary roads;
- reducing highway damage caused by overweight trucks through enforcement by the stationary scales units and through the utilization of portable scales by the mobile scales units; and
- enhancing public safety by strict enforcement with emphasis placed on insecure loads, oversize and unsafe vehicles.

During the year, the combined activity of the stationary and mobile units was 573,986 vehicles weighed, 10,535 permits issued, 4,965 warnings issued and 14,353 charges laid.

nouvelle direction. Par ailleurs, le budget alloué au fonctionnement des bascules est passé au ministère du Solliciteur général.

La direction exploite actuellement cinq bascules mobiles et une bascule fixe. Par ailleurs, une section du Code national de sécurité a été transférée à la direction par le ministère des Transports le 1er avril 1990.

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires relève d'un directeur provincial qui doit répondre au directeur général des services de police. Elle emploie 63 agents chargés de l'application des lois provinciales sur les véhicules utilitaires. Ces agents ont un statut d'agents de la paix. Des modalités réglementent les restrictions portant sur l'application de lois par ces agents.

Toutes les responsabilités en ce qui a trait aux politiques, aux règlements et à l'administration, dont les règlements sur les routes fermées ou à accès limité, la limitation de poids et de dimension, les règlements quant à l'équipement, l'utilisation de permis spéciaux et l'application du Code national de sécurité relèvent toujours du ministère des Transports.

L'application des lois par les unités fixes et les techniques utilisées par les unités mobiles permettent à la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires d'atteindre ses objectifs. En effet, ces unités :

- appliquent les lois de façon uniforme aux véhicules utilitaires circulant sur la Transcanadienne, les routes provinciales et les chemins secondaires;
- réduisent les dommages causés aux routes grâce aux unités fixes et aux bascules des unités mobiles qui décèlent les poids excédentaires;
- améliorent la sécurité publique par l'application stricte des lois surtout en ce qui a trait aux chargements dangereux, aux véhicules dangereux et aux véhicules dont le poids excède la limite permise.

Au cours de l'année, l'activité globale des unités fixes et des unités mobiles s'établissait comme suit : 573 986 véhicules pesés, 10 535 permis délivrés, 4 965 avertissements servis et 14 353 accusations portées.

Sheriff/Coroner Division
Division des shérifs-coroners
1991-1992

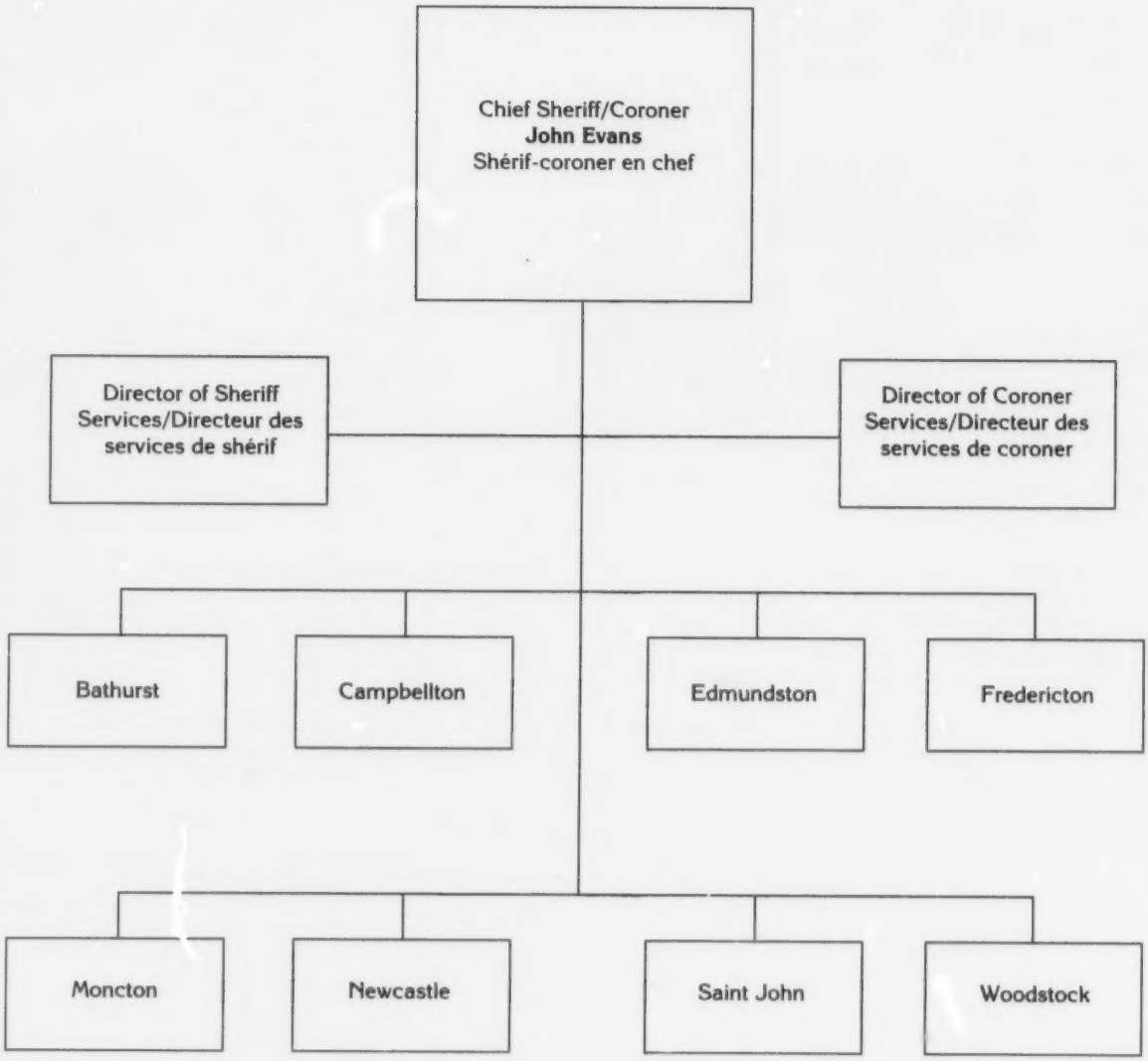

Sheriff/Coroner Division

General

This operational division is headed by the Chief Sheriff/Coroner with a Director of Sheriff Services and a Director of Coroner Services.

The mandate of the Sheriff/Coroner Division is to provide for the orderly operation of certain aspects of the Justice System, and to provide a means for the investigation of sudden and unexpected deaths in the province.

It should be noted that New Brunswick is the only jurisdiction in Canada in which sheriff and coroner functions are combined in one organization for administrative and operational purposes.

The Office of the Chief Sheriff/Coroner is located in Fredericton with a Sheriff/Coroner office in each of the 8 judicial districts in the province. Each Sheriff/Coroner office is headed by a sheriff assisted by deputy sheriffs.

All sheriffs and deputy sheriffs are ex officio coroners although not all are assigned to do coroner work; there are also 10 lay coroners, one of whom is a medical practitioner, who act on a nominal fee for service basis in rural areas of the province.

The Sheriff/Coroner Division delivery system consists of the Office of the Chief Sheriff/Coroner, Sheriff Services and Coroner Services.

Office of the Chief Sheriff/Coroner

Overview

The mandate of the Office of the Chief Sheriff/Coroner is to ensure that the statutory and departmental obligations of both the sheriff and the coroner are discharged by the provision of overall operational management and direction of sheriff/coroner services throughout the province.

An organizational review of the Sheriff/Coroner Division was completed during 1991-92. This study, carried out by the Management Services Branch of the Department of Finance, had the objective of investigating alternatives for increasing the efficiency and effectiveness of the Sheriff/Coroner Division. One of the results of this review was a streamlining of the organization structure which included the elimination of the Regional Sheriff/Coroner positions and reconfiguration of the Central Office.

Division des shérifs-coroners

Généralités

La division relève du shérif-coroner en chef, assisté d'un directeur des services de shérif et un directeur des services de coroner.

La Division des shérifs-coroners est chargée d'assurer l'administration ordonnée de certains aspects du système judiciaire et de fournir les moyens de mener des investigations sur les décès soudains et inattendus.

À titre d'information préalable, il importe de souligner que le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada à associer les fonctions de shérif et de coroner à des fins administratives et opérationnelles.

Le bureau central du shérif-coroner en chef se trouve à Fredericton et les autres bureaux sont situés dans chacun des huit districts de la province. Ces dernier relèvent chacun d'un shérif, assisté de shérifs adjoints.

Tous les shérifs et shérifs adjoints sont coroners d'office, biens qu'ils n'assument pas tous cette fonction. On compte aussi 10 autres coroners non juristes, dont un médecin qui offre ses services contre valeur nominale à l'acte dans les milieux ruraux de la province.

Le système de prestation des services de la División du shérif-coroner comprend le bureau du shérif-coroner en chef, les Services des shérifs et les Services des coroners.

Bureau du shérif-coroner en chef

Vue d'ensemble

Le mandat du bureau du shérif-coroner en chef consiste à veiller à ce que les obligations statutaires et ministérielles du shérif et celles du coroner soient remplies dans le cadre de la prestation des services généraux de shérif-coroner en matière de gestion opérationnelle et d'administration partout dans la province.

Une étude de la structure organisationnelle de la Division des shérifs-coroners a pris fin en 1991-1992. Menée par la Direction des services de gestion du ministère des Finances, l'étude visait des solutions de rechange qui permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Division des shérifs-coroner. L'étude a entraîné la simplification de la structure organisationnelle au moyen de l'élimination des postes de shérifs-coroners régionaux et une restructuration du bureau central.

In addition, the following services and programs are the specific responsibility of the Office of the Chief Sheriff/Coroner:

- Coroner Records
- Vehicle Management
- Staff Training

Coroner Records

All records of coroner investigations and all transcripts of evidence taken at inquests are collected, reviewed and filed at the Office of the Chief Sheriff/Coroner. Accordingly, public requests for documentation pertaining to deaths investigated by coroners are handled from a central location. In addition, the information from the records is analyzed and compiled, as required by statute, in the Annual Report of the Chief Coroner which is tabled in the Legislature.

Vehicle Management

The management of vehicles used by the Sheriff/ Coroner Division is co-ordinated from the Office of the Chief Sheriff/Coroner. The 43 vehicles assigned for use are equipped with proper communication and security equipment to facilitate the different functions of the division. Use of the vehicles ranges from the transportation of individuals in custody, to the investigation of sudden and unexpected death, to the service of documents and the execution of orders in the court process.

Staff Training

During the year, the division held two training sessions. These one week courses focused on death scene examination, police/coroner roles, forensic pathology, toxicology, and a coroners manual. Candidates prepared for and participated in a mock inquest.

In addition, most sheriffs and some senior deputies attended courses on management offered by Board of Management. Also, all secretarial support staff attended a two day workshop on career development.

Sheriff Services

The mandate of Sheriff Services is to provide a system for the service of documents, the execution of court orders in civil matters, the discharge of specific statutory duties, the transportation of individuals in custody, and the provision of court

De plus, les services et programmes qui relèvent plus particulièrement du bureau du shérif-coroner en chef sont les suivants :

- Dossiers du coroner
- Gestion du parc automobile
- Formation du personnel

Dossiers du coroner

Les documents sur les enquêtes du coroner ainsi que les transcriptions de la preuve effectuées au cours des enquêtes sont tous rassemblés, examinés et classés au bureau du shérif-coroner en chef. De même, les demandes publiques de renseignements concernant les décès qui ont fait l'objet d'une investigation effectuée par le coroner sont traitées à partir d'un lieu central. En outre, les renseignements que contiennent ces documents sont analysés et compilés, tel que la loi l'exige, dans le rapport annuel du coroner en chef, qui est déposé à l'Assemblée législative.

Gestion du parc automobile

Le bureau du shérif-coroner en chef est chargé de coordonner la gestion des véhicules utilisés par la Division des shérifs-coroners. En effet, les quarante-trois véhicules qui lui sont attribués sont dotés de moyens de communication et d'équipement de sécurité afin de permettre à la division de s'acquitter de ses différentes fonctions sans difficulté. Ces véhicules peuvent servir à des fins diverses : transport des personnes en état d'arrestation, investigations des morts subites, signification des documents et exécution des ordonnances au cours du processus judiciaire.

Formation du personnel

La division a organisé deux séances de formation au cours de l'année. Ces cours d'une semaine ont porté sur les examens sur les lieux du décès, le rôle des agents de police et des coroners, la pathologie médico-légale, la toxicologie, ainsi que sur un manuel à l'intention des coroners. Les participants y ont également mis sur pied une enquête simulée.

De plus, la plupart des shérifs et quelques shérifs adjoints senior ont assisté à des cours sur la gestion offert par le Conseil de gestion. Le personnel de soutien en secrétariat a également participé à deux jours d'ateliers sur l'avancement de la carrière.

Services des shérifs

Le bureau du shérif a pour fonction d'assurer les services suivants : la signification de documents de procédure civile; l'exécution des ordonnances judiciaires; l'accomplissement de fonctions statutaires particulières; le transport des personnes en état d'arrestation et le

security for the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal.

The following services and programs are the specific responsibility of the Sheriff Services:

- Support for the Justice System
- Transportation of Individuals in Custody

Support for the Justice System

In addition to having specific statutory duties or restrictions imposed by 44 Acts of the Province of New Brunswick and 12 Acts of the Parliament of Canada, sheriffs interpret and apply an extensive range of provincial and federal statutes and regulations. Many of the statutory responsibilities are essential services which must be provided to enable the Justice System to operate in an orderly manner. Some of the major activities are described below:

Service of Documents and Enforcement of Court Orders

Sheriff Services is responsible under the *Rules of Court*, the *Memorials and Executions Act*, the Creditor's Relief Act, and numerous other provincial and federal Acts for the service of legal documents and enforcement of all court orders in civil matters. The clients for this service are the legal community, courts and judges, and various governmental departments, especially the Department of Finance in respect of the enforcement of tax certificates.

During the year, 7,400 documents (notice of action, summons, etc.) were served by Sheriff Services. In addition, 2,840 orders for seizure and sale (provincial government, private litigation, and Worker's Compensation) with a total face value of $25,151,127 were received and processed.

Jury Management

The sheriff in each Judicial District is responsible for the summonsing of prospective jurors for all jury trials in the province. Every 4 years, the Clerk of the Court and the sheriff select at random from the most recent voting list the names from 4,000 to 10,000 individuals as prospective jurors for jury trials in that Judicial District. From this list, panels of 60 or more are summoned to attend for any given trial of which 12 jurors will be selected. Sheriff Services is also responsible for the administrative requirements of the jurors and their security during a trial.

maintien de la sécurité à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel.

Les services et les programmes qui relèvent plus particulièrement de ce bureau sont les suivants :

- Services de soutien au système judiciaire
- Transport des détenus

Services de soutien au système judiciaire

En plus de remplir des fonctions statutaires particulières imposées par 44 lois provinciales et 12 lois du Parlement canadien, les shérifs doivent interpréter et appliquer de nombreuses lois provinciales et fédérales ainsi que de nombreux règlements. Nombre de ces responsabilités représentent des services indispensables qui doivent être fournis pour assurer l'administration ordonnée du système judiciaire. Quelques-unes des activités les plus importantes sont décrites ci-dessous :

Signification de documents et application des ordonnances judiciaires

En vertu des *Règles de procédure*, de la *Loi sur les extraits de jugement et les exécutions*, de la *Loi sur le désintéressement des créanciers* et des nombreuses autres lois provinciales et fédérales, le shérif est responsable de la signification des documents légaux et de l'application de toutes les ordonnances judiciaires en matière civile. Les clients de ce service sont : la communauté juridique, les tribunaux et les juges ainsi que les divers ministères gouvernementaux, en particulier le ministère des Finances en ce qui concerne l'application des certificats d'impôt.

Au cours de l'année, le bureau du shérif a signifié 7 400 documents (avis, assignations, etc.). Il a, en outre, perçu et traité 2 840 ordonnances de saisie et de vente (gouvernement provincial, litiges privés, indemnisations des accidents du travail) d'une valeur nominale s'élevant à 25 151 127 $.

Administration du jury

Le shérif de chaque district est chargé d'assigner les jurés à tous les procès avec jury de la province. Tous les quatre ans, le greffier de la Cour et le shérif sélectionnent au hasard, à partir de la liste électorale la plus récente, les noms de 4 000 à 10 000 personnes comme jurés possibles pour les procès qui se dérouleront avec jury dans leur district. De cette liste sont tirées d'autres listes de 60 personnes ou plus qui recevront une assignation à comparaître à un procès donné, et 12 jurés seront choisis parmi ces derniers. Le bureau du shérif veille également à ce que les jurés se conforment aux exigences administratives et assure leur sécurité pendant le procès.

In the year under review, there were 141 jury panels for the Court of Queen's Bench, involving 9,232 individuals who were summoned for jury duty.

Court Security

Since April, 1984 Sheriff Services has been assigned responsibility for security of the courts and the safety of all persons therein in the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal. While the mandate does not extend to providing courtroom security in the Provincial Court, Sheriff Services has provided security in exceptional cases where a particular security threat was identified.

During 1991-92, a committee involving representatives from the Sheriff/Coroner Division, and the Departments of Justice and Supply & Services was formed to examine current court security arrangements in the Province. Recommendations from this study are expected to be released in 1992-93.

Transportation of Individuals in Custody

This responsibility includes the transportation of young offenders in custody, adult prisoners from the courts to institutions, all inter-institutional transfers and the transportation of mental patients. The clients for this service are the courts, all police agencies, Correctional Services, the Federal Solicitor General, and the Department of Health and Community Services.

During the year, 10,845 prisoners and 676 mental patients were transported a total distance of 1,157,594 kilometres.

Coroner Services

The mandate of Coroner Services is to provide a system to investigate all sudden and unexpected deaths in the province and to hold inquests where necessary.

The following services and programs are the specific responsibility of Coroner Services:

- Investigations
- Inquests

Investigations

In general, the coroner must be notified of the death of a person unless the death occurs as

Au cours de l'année à l'étude, 141 procès avec jury se sont déroulés à la Cour du Banc de la Reine et 9 232 personnes ont été choisies comme jurés.

Maintien de la sécurité à la Cour

Depuis avril 1984, le bureau du shérif est chargé du maintien de la sécurité des salles d'audience ainsi que de la protection de toutes les personnes présentes à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel. Alors que son mandat ne prévoit pas le maintien de la sécurité à la Cour provinciale, le bureau du shérif a été appelé à y assurer la sécurité dans des cas exceptionnnels où une menace précise à la sécurité a été cernée.

En 1991-1992, un comité composé de représentants de la Division des shérifs-coroners, du ministère de la Justice et du ministère d'Approvisionnement et Services a été créé et chargé d'étudier les mesures de sécurité actuellement en vigeur dans les cours de la province. On prévoit que les recommandations de l'étude seront dévoilées en 1992-1993.

Transport des personnes en état d'arrestation

Cette responsabilité comprend le transport des jeunes contrevenants en état d'arrestation, celui des détenus adultes transportés de la Cour à un établissement, tous les transferts inter-établissements ainsi que le transport des personnes atteintes de déficience mentale. Les clients de ce service sont les suivants : les tribunaux, toutes les agences de police, les services correctionnels, le Solliciteur général du Canada, ainsi que le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Au cours de l'année, 10 845 détenus et 676 personnes atteintes de déficience mentale ont été transportés sur une distance de 1 157 594 kilomètres en tout.

Services des coroners

Les Services des coroners ont pour mandat d'assurer une structure qui permette d'effectuer des investigations sur des morts subites survenues dans la province ainsi que des enquêtes judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécesaires.

Les services et programmes qui relèvent plus particulièrement des Services des coroners sont les suivants :

- Investigations
- Enquêtes judiciaires

Investigations

Il faut, en général, signaler le décès d'une personne au coroner, à moins que le décès ne se soit produit de

expected of disease or sickness while under the treatment of a duly qualified medical practitioner. Coroner Services investigates from 30 to 40 percent of approximately 5,000 yearly deaths in the province.

It is the duty of the coroner to determine for each reported death the identity of the deceased and the facts as to how, when, where and by what means the individual died. Coroner Services, therefore, is a vital part of law enforcement in initially determining whether reported deaths are due to natural causes, accident, suicide or homicide. A high percentage of the investigated deaths are determined to be from natural causes.

For investigative purposes Coroner Services has available on request the services of the Royal Canadian Mounted Police (including the facilities of the Forensic Laboratory in Sackville) and municipal police acting within their respective jurisdictions. Since a number of reported deaths involve elements of criminality, the investigations may be a combined coroner and police responsibility requiring a close liaison between the two agencies.

The services of pathologists located at Regional Laboratories situated at Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston and Woodstock are available to Coroner Services as well as the services of the Provincial Toxicologist located at Saint John.

In addition, 2 pathologists located at the Regional Laboratory in Saint John have provided a centralized forensic pathology service for the Coroner Services since 1982. The identification of a death as a "Type II" case which needs the special consideration of a forensic pathologist now results in the utilization of the forensic service mentioned above. A "Type II" case requires that the body be transported to the Saint John Laboratory for the autopsy. The forensic pathologist is also available to Coroner Services and the police agency to visit the death scene, if necessary. Both pathologists acting in that capacity have for many years demonstrated their high degree of interest in forensic pathology and their proficiency as expert witnesses both at inquests and criminal trials.

In the 1991 calendar year 1,615 deaths were investigated, of which 1,295 were determined to be natural, 206 were accidental, 98 were suicide, 15 were homicide and 1 was impossible to classify. Autopsies were performed in 716 of the cases.

manière prévisible, à la suite d'une maladie ou d'un malaise survenu au cours d'un traitement dispensé par un médecin diplômé. Les Services des coroners ont mené des investigations sur 30 à 40 p. 100 environ des 5 000 décès annuels de la province.

Pour chaque décès signalé, le coroner a le devoir d'établir l'identité de la persone décédée ainsi que les faits qui rendent compte du décès, à savoir le moment et le lieu du décès, à la suite de quoi et comment. Le bureau du coroner joue donc un rôle essentiel dans l'application des lois en établissant au départ la cause des décès signalés, soit une cause naturelle, un accident, un suicide ou un homicide. Des causes naturelles ont été établies dans une proportion élevée des décès qui avaient fait l'objet d'une investigation.

Pour les fins d'une enquête, le bureau du coroner dispose, sur demande, des services de la Gendarmerie Royale du Canada (y compris les installations du laboratoire judiciaire de Sackville), et de la police municipale qui, dans chaque cas, interviennent dans leur propre sphère de compétence. Puisqu'un certain nombre des décès signalés comportent des aspects criminels, il se peut que les investigations relèvent de la conjugaison des responsabilités du coroner et de la police, ce qui exige une liaison étroite entre les deux organismes.

Les services des pathologistes des laboratoires régionaux situés à Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston et Woodstock ainsi que les services du toxicologue provincial qui se trouve à Saint John sont à la disposition des Services des coroners.

En outre, deux pathologistes qui se trouvent au laboratoire régional de Saint John assurent un service centralisé en matière de pathologie médicolégale pour le compte des Services des coroners depuis 1982. On fait appel à ce service lorsqu'un décès a été établi comme étant un cas de «type II», lequel doit être examiné par un pathologiste médicolégal. Un cas de «type II» exige que le corps soit transporté au laboratoire de Saint John afin de pratiquer une autopsie. Le pathologiste médico-légal est également à la disposition des Services des coroners et des services de police pour une visite sur les lieux du décès, au besoin. Les deux pathologistes qui agissent à ce titre ont manifesté pendant de nombreuses années un très haut niveau d'intérêt pour la pathologie médico-légale et démontré leur compétence comme témoins experts au cours des enquêtes et des procès criminels.

Pendant l'année civile 1991, sur les 1 615 décès qui ont fait l'objet d'une investigation, une cause naturelle a été établie pour 1 295 d'entre eux, une cause accidentelle pour 206 décès; le suicide était à l'origine de 98 décès, il y a eu 15 morts par homicide et l'origine d'un décès n'a pu être déterminée. Une autopsie a été effectuée dans 716 cas.

Inquests

Local coroners, the Chief Coroner or the Solicitor General in some circumstances, may order an inquest into a death. The holding of an inquest has the effect of drawing public attention to the many contributing causes of accidental and violent deaths. It is also an important vehicle in causing attention to be focused on situations where remedial action may be taken to prevent similar occurrences in the future. To this end, coroners have been encouraged to carefully consider all circumstances surrounding accidental and violent deaths, with a view to holding an inquest if any useful purpose will be served by doing so. It is expected that the Coroners Jury will make recommendations directed toward the avoidance of death in similar circumstances where appropriate.

The Chief Coroner is responsible for bringing the findings and recommendations of a Coroners Jury to the attention of appropriate persons, agencies and departments of governments. Although the Chief Coroner has no authority to compel any person or organization to implement recommendations, many are in fact implemented.

In the 1991 calendar year 11 inquests were conducted.

Further details of Coroner Services are contained in the *1991 Twentieth Annual Report of the Chief Coroner* which was tabled in the Legislature.

Enquêtes

Dans certaines circonstances, le coroner régional, le coroner en chef ou le Solliciteur général peuvent ordonner une enquête sur un décès. La tenue de l'enquête a pour effet d'attirer l'attention du public sur les nombreuses causes possibles des décès accidentels et violents. Il s'agit également d'un moyen important pour amener le public à porter son attention sur des situations où des mesures correctives peuvent être prises pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. À cette fin, les coroners sont incités à tenir soigneusement compte de toutes les circonstances entourant les décès accidentels et violents, en vue d'entreprendre une enquête, dans l'éventualité où celle-ci pourrait s'avérer utile. Il est prévu que le jury fasse, en temps opportun, des recommandations sur ce qui permettrait d'éviter une issue fatale dans des circonstances similaires.

Le coroner en chef doit veiller à porter les conclusions et les recommandations du jury à l'attention des personnes, des organismes et des ministères gouvernementaux compétents. Bien qu'il n'ait pas lui-même compétence pour obliger une personne ou un organisme à mettre ces recommandations en oeuvre, nombre d'entre elles sont en fait mises en pratique.

Au cours de l'année civile 1991, 11 enquêtes ont été effectuées.

Le Vingtième rapport annuel du coroner en chef de 1991, qui a été déposé à l'Assemblée législative, renferme de plus amples renseignements sur les Services des coroners.

Appendices

Annexes

Appendix 1

Boards and Commissions

Statutory Body and Authority	Membership	Terms of Reference
New Brunswick Parole Board (Parole Act)	One Chairperson, four members appointed by Order-in-Council	To order the release on parole of any offender serving a sentence pursuant to provincial legislation and to revoke or suspend parole and re-commit paroled persons to jail for the unexpired portion of their sentence.
Atlantic Police Academy/Advisory Council (Agreement between the provinces of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Holland College for operation of the Atlantic Police Academy at Holland College in Charlottetown, Prince Edward Island)	Four members appointed by Lieutenant Governor-in-Council	To advise the College on existing needs in Police officer training in the region; to advise the College on admission requirements; to make recommendations to the College on existing courses and programs, and terminating existing ones; to assist departments within the region with the professional development of their staff; and to undertake such other responsibilities within the scope of its purpose as assigned by the College.
Private Investigators and Security Services Licensing Commission (Private Investigators and Security Services Act)	One Chairperson, two members appointed by the Solicitor General.	To review licence applications, deal with complaints, and conduct hearings for the purpose of suspension or revocation of licences.
Salvage Dealers Licensing Commission (Salvage Dealers Licensing Act)	One Chairperson, two members, appointed by the Solicitor General	To review for approval all applications for salvage dealers licenses.
New Brunswick Police Commission (Police Act)	One Chairperson, one Vice Chairperson, one member on a part-time basis, appointed by Lieutenant Governor-in-Council.	To investigate citizen complaints concerning policing and to enquire into any matter respecting policing in New Brunswick as directed by the Solicitor General.

Annexe I

Conseils et commissions

Organismes et dispositions habilitantes	Composition	Mandat
Commission des libérations conditionnnelles du Nouveau-Brunswick (Loi sur les libérations conditionnelles)	Un président et quatre membres nommés en vertu d'un décret en conseil	Ordonner la mise en liberté conditionnelle d'un détenu purgeant une peine en application d'une loi provinciale, révoquer ou suspendre une libération conditionnelle et renvoyer un libéré conditionnel dans une prison pour la partie de sa peine non purgée.
Conseil consultatif / Académie de police de l'Atlantique (Entente entre les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-duPrince-Édouard, de Terre-Neuve et le Holland College sur le fonctionnement de l'Académie de police de l'Atlantique au Holland College de Charlottetown à l'Îledu-Prince-Édouard)	Quatre membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Conseiller le collège sur les besoins de la région en matière de formation policière et sur les conditions d'admission; lui faire des recommandations sur les cours et les programmes et sur le besoin d'en créer de nouveaux ou d'en supprimer; encourager les services de police de la région à favoriser le perfectionnement professionnel de leurs effectifs, et les aider à ce chapitre; remplir toute autre tâche dans le cadre de son mandat que lui confie le collège.
Commission des licences de détectives privés et de services de sécurité (Loi sur les détectives privés et les services de sécurité)	Un président, deux membres, nommés par le Solliciteur général	Étudier les demandes de licences, donner suite aux plaintes et tenir des audiences sur la suspension ou la révocation des licences.
Commission des licences de brocanteurs (Loi sur les licences de brocanteurs)	Un président et deux membres, nommés par le Solliciteur général	Étudier toutes les demandes de licences de brocanteurs.
Commission de police du Nouveau-Brunswick (Loi sur la police)	Un président, un vice-président, un membre à temps partiel, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Se livrer à des investigations à la suite de plaintes de citoyens concernant les services de maintien de l'ordre et mener des enquêtes sur toute question portant sur ces services au Nouveau-Brunswick, selon les directives du Solliciteur général.

Appendix 2/Annexe II

Financial Overview/Aperçu de la situation financière

Program/ Programme	Main Estimates/ Budget principal des dépenses $	Wage Settlement/ Règlement salarial $	Amended Budget/ Budget rectifié (000) $	Expenditure/ Dépenses (000) $	Variance (Under)-Over/ Écart (inférieur)-supérieur (000) $
Administration Services/ Services administratifs	1,762.9	23.8	1,786.7	1,766.8	(19.9)[1]
Correctional Services/ Services correctionnels	24,154.5	784.1	24,938.6	24,993.8	55.2[2]
Policing Services/ Services de police	36,335.9	168.6	36,504.5	35,177.0	(1,327.5)[3]
SheriffCoroner/ Shérifs-coroners	3,682.1	115.4	3,797.5	4,095.5	298.0[4]
Total	65,935.4	1,091.9	67,027.3	66,033.1	(994.2)

Notes:

Expenditures for the Department of the Solicitor General were $994,200 below the approved spending level. The following is a cursory breakdown of this underexpenditure:

(1) The underexpenditure within the Administration Division was due to the implementation of restraint measures.

(2) Within Correctional Services, costs associated with higher than expected inmate populations led to this increased expenditure.

(3) The cost of the R.C.M.P. contract was less than expected due to a prior year overaccrual plus restraint measures employed during 1991-92. As well, the cost of Commercial Vehicle Enforcement was under budget, due to a high vacancy rate.

(4) The major factor for the overexpenditure in the Sheriff/Coroner Division was the increased cost associated with the transportation of prisoners and mental patients. Higher than expected costs for court security, jury selection, and medical services were other components.

Remarques :

Les dépenses du ministère étaient de 994 200 $ inférieures au budget approuvé. Voici une brève ventilation des dépenses moindres que celles prévues.

(1) Les dépenses moindres de la Division de l'administration sont imputables aux restrictions.

(2) Dans les Services correctionnels, les coûts associés à des populations supérieures à celles prévues ont entraîné une augmentation de ces dépenses.

(3) Le coût du contrat avec la GRC a été inférieur à celui prévu en raison de la surimputation de l'année précédente et des restrictions appliquées en 1991-1992. En outre, le coût d'application des lois sur les véhicules utilitaires a été moindre en raison d'un taux élevé d'emplois vacants.

(4) Le principal facteur de l'excédent des dépenses de la Division des shérifs-coroners a été l'augmentation des coûts découlant du transport des prisonniers et des personnes atteintes de déficiences mentales. Parmi les autres facteurs, on trouve des coûts supérieurs à ceux prévus pour la sécurité à la cour, la sélection des jurés et les services médicaux.